



IBC Cheverny

Les Inventaires et la valorisation de la Biodiversité Communale

2012-2013



Crédit photographique : G. MICHELIN, CDPNE

Région

Centre



Charline TEFFAUT
Gabriel MICHELIN
Philippe MAUBERT

Décembre 2013

Photographie page de couverture : Caloptéryx éclatant mâle (*Calopteryx splendens*)

SOMMAIRE

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

I. INTRODUCTION	1
II. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	2
1. Étapes-clés du dispositif	2
2. Présentation et appropriation de la démarche	2
3. Comité de suivi	2
4. Synthèse bibliographique et définition des enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal	3
5. Inventaires naturalistes et scientifiques	3
6. Proposition de mesures de gestion : réalisation de fiches-actions	4
7. Enjeux de sensibilisation et mise en place d'actions d'animation sur le thème de la biodiversité	4
8. Communication générale sur le dispositif	4
III. LES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE	4
1. Synthèse bibliographique	4
1. 1 Inventaires et mesures réglementaires de protection des milieux et des espèces	4
1. 2 Les données relatives à l'occupation du sol et aux paysages	9
1. 3 Les données relatives à la flore	12
1. 4 Les données relatives à la faune	15
2. Enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal dans le cadre de l'IBC	20
2. 1 TVB : corridor forestier nord-ouest	21
2. 2 Site du lavoir et du bassin de pisciculture	21
2. 3 Parcelles communales de Villavrain	22
2. 4 Parcelles potentiellement urbanisables	22
2. 5 Carte de localisation des parcelles définies « à enjeux » pour la réalisation des inventaires	23
3. Inventaires naturalistes et scientifiques	25
3. 1 Protocoles des inventaires	25
3. 2 Statut réglementaire des espèces	25
3. 3 Résultat des inventaires par site	27
IV. ENJEUX ET PRÉCONISATIONS (fiches-actions)	56
V. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	65
1. Actions d'animation et de sensibilisation à la biodiversité	65
1. 1 Méthodologie de travail	65
1. 2 Présentation des actions mises en place	65
2. Actions de communication	70

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figures

Figure 1 : photographie prise lors de la signature de la convention de partenariat IBC le 26 octobre 2012 à Cheverny (D. BESNARD et P. LEBOUTEUX)	2
Figure 2 : carte présentant la localisation des espaces naturels protégés sur la commune de Cheverny	5
Figure 3 : localisation de la ZNIEFF I "Mare de l'Etang Poussin" sur la commune de Cheverny	6
Figure 4 : carte de localisation du site Natura 2000 "Grande Sologne"	7
Figure 5 : carte de l'occupation du sol de la commune de Cheverny (source : CDPNE)	9
Figure 6 : carte de localisation de la parcelle étudiée par l'IEA	10
Figure 7 : carte présentant les Trames Vertes et Bleues sur la commune de Cheverny (source : CDPNE, 2012)	11
Figure 9 : photographie du noyer	12
Figure 8 : photographie des érables marcottés	12
Figure 10 : photographie du tilleul des trois communes	12
Figure 11 : photographie du lavoir	14
Figure 12 : Photographie du bassin de pisciculture	14
Figure 13 : L'Ecrevisse à pattes blanches	15
Figure 14 : carte de la maille prospectée en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B"	16
Figure 15 : photographies des trois parcelles de Villavrain à inventorier dans le cadre de l'IBC	22
Figure 16 : carte des zones inventoriées dans le cadre de l'IBC	24
Figure 17 : photographie de traces de chevreuil	27
Figure 18 : photographies de la clôture électrique et de l'engrillagement de la forêt et du golf de Cheverny	28
Figure 19 : carte des corridors TVB de la grande faune de Cheverny	29
Figure 20 : photographie panoramique du site du lavoir et du bassin de pisciculture	29
Figure 21 : photographie du ruisseau du Courpin et de ses rives	32
Figure 22 : photographie d'une espèce associée aux rives du ruisseau du Courpin : la menthe aquatique	32
Figure 23 : photographies du boisement d'Aulnaie-frênaie du site du lavoir et du bassin de pisciculture	32
Figure 24 : photographie d'une espèce associée au boisement d'Aulnaie-frênaie : la Grande Prêle .	32
Figure 25 : photographies de la mégaphorbiaie du site du lavoir et du bassin de pisciculture	33
Figure 26 : photographie d'espèces associées à la mégaphorbiaie : la Reine des prés, l'Eupatoire chanvrine et l'Epilobe hirsute (de gauche à droite)	33
Figure 27 : photographie du bassin de pisciculture	33
Figure 28 : photographie d'une espèce exotique originale présente près du bassin de pisciculture : le Fraisier des Indes (fleur à gauche et fruit à droite)	34
Figure 29 : photographie panoramique du site de Villavrain	35
Figure 30 : photographie des plaques à reptiles posées à Villavrain	42
Figure 31 : couple de Vipère aspic	43
Figure 33 : photographie du Grillon champêtre	44
Figure 32 : photographie de l'Ecaille chinée	44
Figure 34 : photographie de la zone de l'ancien stade (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)	45
Figure 35 : photographie de la prairie de la Bouletière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)	45
Figure 36 : photographie de la Cartonnière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)	45
Figure 37 : photographie de la prairie de la Cartonnière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)	45
Figure 38 : photographie de la voie de la Chaumette (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)	46
Figure 39 : carte de localisation des relevés faune et flore et des prises de vue photographiques des milieux sur la zone potentiellement urbanisable de Cheverny	46
Figure 40 : bois et zone humide, voie de la Chaumette	53

Figure 42 : photographie du Tircis.....	54
Figure 41: photographie de l'Hespéride de la Mauve	54
Figure 43 : photographie du secteur écologiquement sensible (ancien stade).....	54
Figure 44 : photographie de mâle de Pie grièche écorcheur	55
Figure 45 : maquettes des panneaux flore et faune qui seront installés par la commune sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture de Cheverny en 2014.....	66
Figure 46 : affiche annonçant l'atelier de découverte du patrimoine naturel du site du lavoir et du bassin de pisciculture de Cheverny.....	66
Figure 47 : photographies prises durant l'atelier de découverte du patrimoine naturel du site du lavoir et du bassin de pisciculture (crédits photographiques : P. LHERMEY)	67
Figure 48 : affiche de la sortie de découverte des rapaces nocturnes	67
Figure 49 : photographie prise lors de la présentation en salle des rapaces nocturnes et de leurs mœurs	67
Figure 50 : photographies prises durant l'atelier de dissection de pelotes de réjection.....	68
Figure 53 : diplôme remis aux enfants lors de l'atelier de construction de nichoirs à rapaces nocturnes	69
Figure 52 : affiche de l'atelier intergénérationnel de construction de nichoirs à rapaces nocturnes.....	69
Figure 51 : photographies prises durant l'atelier de construction de nichoirs à rapaces nocturnes	69

Tableaux

Tableau 1 : informations administratives relatives à la ZSC "Grande Sologne"	8
Tableau 2 : espèces remarquables et statuts de rareté sur la station des sables deltaïques de la Plaine des Rasoirs.....	13
Tableau 3 : espèces d'amphibiens inventoriées en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B"	17
Tableau 4 : libellules inventoriées en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B" ..	17
Tableau 5 : enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal déterminés par les membres du comité de suivi IBC	21
Tableau 6 : espèces végétales recensées sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture	30
Tableau 7 : espèces d'oiseaux contactées sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture	34
Tableau 8 : espèces végétales contactées sur les parcelles communales de Villavrain.....	36
Tableau 9 : espèces d'oiseaux contactées sur le site de Villavrain	40
Tableau 10 : espèces d'amphibiens contactées sur le site de Villavrain	41
Tableau 11 : espèces de reptiles contactées sur le site de Villavrain.....	42
Tableau 12 : espèces d'odonates contactées sur le site de Villavrain.....	43
Tableau 13 : espèces de lépidoptères (*) et orthoptères contactées sur le site de Villavrain	44
Tableau 14 : espèces végétales recensées sur trois milieux herbacés représentatifs des prairies de la zone de Cheverny potentiellement urbanisable	50
Tableau 15 : espèces d'oiseaux contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable	52
Tableau 16 : espèces d'amphibiens contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable	53
Tableau 17 : espèces de lépidoptères contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable	54
Tableau 18 : synthèse des thèmes développés dans les fiches-actions	56
Tableau 19 : objectifs, actions, public visé et périodes de réalisation du volet « animation et sensibilisation à la biodiversité » de l'IBC de Cheverny.....	65

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

CB	Corine Biotope
CEN	Conservatoire des Espaces Naturels
CBNBP	Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
CDPNE	Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher
GAL	Groupe d'Action Locale
IBC	Inventaires de la Biodiversité Communale
IEA	Institut d'Ecologie Appliquée
IPA	Indice Ponctuel d'Abondance
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation du Sol
SEBB	Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron
SIAB	Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
SIC	Sites d'Intérêts Communautaires
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
TVB	Trames Vertes et Bleues
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZNIEFF I	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I
ZPS	Zones de Protection Spéciales
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

I. INTRODUCTION

La biodiversité, ou diversité biologique, constitue le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des formes de vie sur Terre et les relations qui existent entre elles et avec leurs milieux depuis l'origine de la vie. Les biens et services qu'elle nous apporte sont nombreux : elle est, par exemple, indispensable à la fertilité des sols, à l'épuration des eaux, au fonctionnement des agrosystèmes (systèmes exploités par l'Homme), etc. Qu'elles soient remarquables ou bien plus ordinaires, toutes les espèces ont leur place propre dans les écosystèmes.

Pourtant, cette biodiversité est menacée, aussi bien aux niveaux mondial et national, qu'à des échelles plus locales. L'Organisation des Nations Unies affirme que le rythme annuel des disparitions d'espèces est désormais 100 à 1 000 fois plus élevé que ce qu'il devrait être naturellement. Il y a donc urgence à réagir pour préserver cette diversité et ainsi préserver l'existence de notre propre espèce.

Afin de développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité, la Région Centre a adopté en 2011 sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) dont une des actions est la réalisation d'Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) sur des territoires pilotes.

Les objectifs de ce dispositif sont de connaître la biodiversité communale (soit de manière globale, soit en se concentrant sur des points marquants du patrimoine naturel), d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité, de faciliter l'intégration de la biodiversité dans les futures décisions locales et les projets communaux (dans le cadre de la révision d'un document d'urbanisme par exemple), et enfin de sensibiliser et mobiliser les acteurs à la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité sur le territoire communal.

2012 constitue la première année de mise en œuvre des Inventaires de la Biodiversité Communale par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE). Ce projet a été proposé à deux communes « pilotes » du département (Villebarou et Cheverny) et a été accueilli très favorablement par ces communes. Cette action est financée par le Conseil Régional du Centre, le Conseil Général de Loir-et-Cher et le CDPNE. Ainsi, pour cette première année de mise en œuvre par le CDPNE, cette démarche était gratuite pour ces communes pilotes.

La réalisation d'un IBC est une démarche volontaire de la commune. L'IBC n'est pas une étude descendante réalisée par un prestataire extérieur, mais une démarche menée conjointement entre le CDPNE et la commune. Ainsi, un tel projet demande aux communes engagées de s'investir humainement et de participer aux différentes étapes clés. Il constitue, à ce titre, un partenariat fort.

En s'investissant dans cette démarche pendant un peu plus d'un an (octobre 2012 à décembre 2013), la commune de Cheverny a fait figure d'exemplarité et a marqué sa volonté d'agir pour mieux prendre en compte la faune, la flore et les milieux naturels de son environnement.

II. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

1. Étapes-clés du dispositif

Les étapes principales pour la réalisation de l'IBC sont :

- la présentation et l'appropriation de la démarche par les acteurs de la commune,
- la formation d'un comité de suivi,
- l'étude et la synthèse bibliographique,
- l'identification des enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal,
- la réalisation des inventaires naturalistes et scientifiques et la présentation des résultats,
- la proposition de mesures de gestion et/ou réflexions vis-à-vis des documents d'urbanisme,
- l'identification des enjeux de sensibilisation et la mise en place d'actions d'animation sur le thème de la biodiversité à destination de différents acteurs (élus, services techniques, habitants, enfants d'âge scolaire, ...),
- la communication générale sur le dispositif.

2. Présentation et appropriation de la démarche

Le dispositif IBC a été présenté aux élus de la commune au cours du second semestre 2012. Ces élus en ont fait part en Conseil Municipal, le 18 septembre 2012, où l'IBC a été accueilli très favorablement.

Ainsi, le 26 octobre 2012, a pu être signée la convention de partenariat entre le CDPNE, association représentée par son président Daniel BESNARD et la commune de Cheverny, représentée par Pierre LEBOUTEUX et Violette ROUSVOAL, respectivement premier et troisième adjoints au Maire de Cheverny.



Figure 1 : photographie prise lors de la signature de la convention de partenariat IBC le 26 octobre 2012 à Cheverny (D. BESNARD et P. LEBOUTEUX)

3. Comité de suivi

Afin de suivre et d'encadrer l'ensemble du projet, un comité de suivi, rassemblant une petite dizaine d'acteurs du territoire, a été constitué. Il s'est réuni à quatre reprises, aux différentes étapes-clés, et a permis de définir l'ensemble des actions à mener. Il a ainsi été le garant du bon déroulement du projet et de la prise en compte des objectifs à atteindre.

Ce comité était constitué des membres suivants :

M. SINET	Maire de Cheverny
M. LEBOUTEUX	Premier adjoint au Maire de Cheverny ; en charge de l'urbanisme
M ^{me} ROUSVOAL	Troisième adjointe au Maire de Cheverny ; en charge des affaires sociales et scolaires
M ^{me} MAURICE	Quatrième adjointe au Maire de Cheverny ; en charge du tourisme et de la communication
M. BACH	Membre de l'association pour la Protection des Sites de Cellettes, Cheverny, Cour-Cheverny
M. CAZIN	Exploitant viticole à Cheverny

M. CHADENAS	Président du club des Séniors de Cheverny ; conseiller municipal de Cheverny
M ^{me} COPPIN	Directrice du CDPNE
M ^{me} DUMONT	Chargée de missions en paysage à Agglopolys (en charge notamment de la retranscription du programme d'actions Trame Verte et Bleue)
M. GORISSE	Membre de l'association pour la Protection des Sites de Cellettes, Cheverny, Cour-Cheverny
M. PEZE	Président de l'association pour la Protection des Sites de Cellettes, Cheverny, Cour-Cheverny
M ^{me} TEFFAUT	Chargée d'études Biodiversité au CDPNE

4. Synthèse bibliographique et définition des enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal

L'étude des données connues de la biodiversité communale (faune, flore et milieux naturels) et de son patrimoine naturel ainsi que la synthèse de ces données est une étape incontournable lors de la réalisation d'un IBC. Elle permet de réaliser un état des lieux des connaissances naturalistes mais aussi, mise en parallèle avec les projets de la commune, de définir des enjeux de prospection.

En plus des données et études connues par les membres du comité de suivi, cette synthèse bibliographique a pu être réalisée en sollicitant différents acteurs du territoire : associations naturalistes de la région Centre, archives documentaires du CDPNE, associations locales telle que l'association pour la Protection des Sites de Cellettes, Cheverny, Cour-Cheverny, Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB), ... Mais aussi en se renseignant auprès de grandes institutions telles que le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) via l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) ou encore le CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien).

Deux visites de terrain ont complété cette recherche bibliographique et ont permis de mieux cibler les enjeux territoriaux.

La synthèse bibliographique a été présentée aux membres du 2^{ème} comité de suivi le 17 décembre 2012 ainsi que les enjeux naturalistes. Les membres ont présenté les différents projets communaux et les points sur lesquels ils souhaitaient travailler plus particulièrement.

Ainsi, un programme d'inventaires naturalistes et scientifiques a pu être établi et soumis aux chargés d'études spécialistes de la flore et de la faune du CDPNE.

Le nombre de jours financé pour le volet « inventaires » dans le cadre de l'IBC étant de 12, les chargés d'études ont estimé le temps nécessaire à la réalisation du programme choisi lors du comité de suivi. Le nombre de jours nécessaire à sa réalisation étant supérieur à 12, le 28 février 2013, lors du troisième comité de suivi, les membres ont priorisé les enjeux.

5. Inventaires naturalistes et scientifiques

Les inventaires de terrain ont été réalisés par deux spécialistes, chargés d'études au CDPNE :

- pour la flore et les milieux naturels : Philippe MAUBERT, botaniste et chargé d'études flore et milieux naturels,
- pour la faune : Gabriel MICHELIN, chargé d'études faune.

Leur travail s'est déroulé de la manière suivante :

- étude des données bibliographiques,
- estimation du temps de travail pour les inventaires choisis par les membres du comité de suivi,
- établissement des protocoles d'inventaire,
- réalisation des inventaires de terrain,
- analyse des données, rédaction des résultats et travail cartographique.

6. Proposition de mesures de gestion : réalisation de fiches-actions

Suite aux résultats des inventaires naturalistes et scientifiques et en fonction des enjeux définis sur la commune, des fiches-actions ont été rédigées et présentées aux membres du comité de suivi.

7. Enjeux de sensibilisation et mise en place d'actions d'animation sur le thème de la biodiversité

Dix jours de travail étaient financés pour la réalisation de ce volet.

De la même manière qu'ont été définis les enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal, les enjeux de sensibilisation et la programmation d'actions d'animation ont été déterminés par les membres du comité de suivi le 28 février 2013.

L'objectif était de proposer ces actions à divers publics, pour la commune de Cheverny et les communes adjacentes.

8. Communication générale sur le dispositif

Diverses actions de communication ont été menées par la commune de Cheverny et le CDPNE, sur le dispositif de manière générale mais aussi sur les actions d'animation et de sensibilisation, et ce, sous différentes formes : affiches, flyers, rédaction d'articles, mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune et celui du CDPNE, etc.

III. LES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

1. Synthèse bibliographique

La synthèse bibliographique permet de faire le point sur le patrimoine naturel connu sur la commune de Cheverny. Le choix a été fait de les présenter par grands items du patrimoine naturel : les inventaires et les mesures réglementaires de protection des milieux et des espèces, la faune, la flore et les milieux naturels et semi-naturels.

Cette synthèse et sa mise en parallèle avec les différents objectifs de la commune (aménagement futurs, volonté de valoriser certains sites, ...) ont permis de définir les zones et les espèces qui ont été inventoriées dans le cadre du dispositif IBC.

1.1 Inventaires et mesures réglementaires de protection des milieux et des espèces

Le territoire communal de Cheverny est concerné par deux types d'espaces naturels protégés : une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I (ZNIEFF I) « Mare de l'Etang Poussin » et le site Natura 2000 « Sologne ».

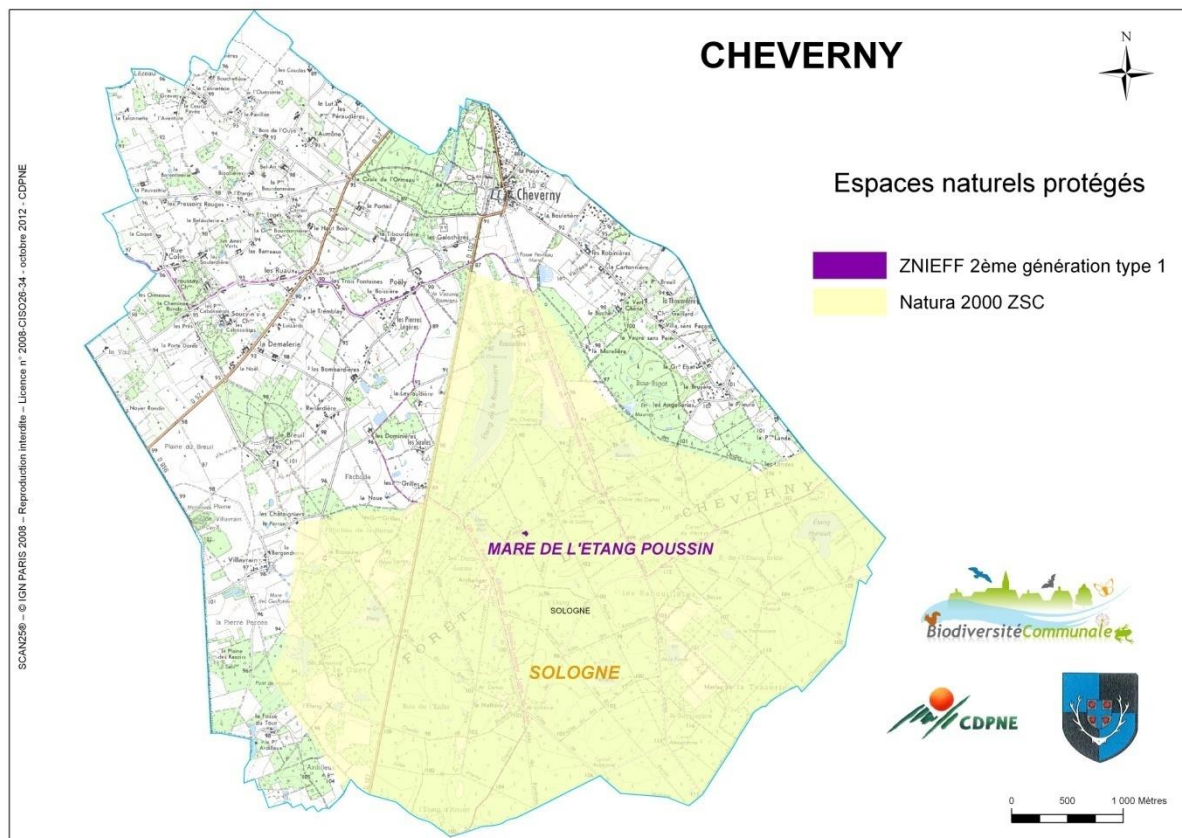


Figure 2 : carte présentant la localisation des espaces naturels protégés sur la commune de Cheverny

1. 1. 1. La ZNIEFF I « Mare de l'Etang Poussin »

**La commune de Cheverny comporte une unique ZNIEFF (de type I) :
« Mare de l'Etang Poussin » n°240031348.**

Sa localisation est présentée sur la figure 2 et la figure 3. Il s'agit d'une mare tourbeuse oligotrophe acide située dans la forêt de Cheverny en bordure d'allée forestière. Cette mare abrite des landes tourbeuses et des buttes de sphaignes (de l'*Ericion tetralicis*) en mosaïque ponctuellement avec des tremblants (du *Caricion lasiocarpae*), **milieu particulièrement rare dans la région** car très impacté par les activités anthropiques et en limite d'aire de répartition. On dénombre **cinq espèces déterminantes dont quatre protégées** : trois régionales et une au niveau national, la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*). Cette mare constitue la quatrième station connue du Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) en Loir-et-Cher.

Zoom sur...

L'inventaire ZNIEFF



L'inventaire des ZNIEFF est un programme initié en 1982 par le Ministère en charge de l'environnement. Il vise la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées. Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. **Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire** (documents d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....). Il n'a cependant aucun pouvoir réglementaire.

Son classement en ZNIEFF de type I est justifié par la qualité de son milieu et son cortège floristique, rare en région Centre sous cette forme.

➤ *Milieux déterminants de ce site*

- 65 % : Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses (CB¹ 51.11),
- 30 % : Bas marais sub-atlantiques à *Carex nigra*, *C. canescens*, et *C. echinata* (CB 54.422),
- 5 % : Tourbières de transition (CB 54.5).

➤ *Données faune*

Il n'a pas été relevé de données sur les espèces animales de ce site.

➤ *Données flore*

Les espèces déterminantes ZNIEFF qui ont été relevées sur ce site sont :

- *Drosera rotundifolia* L. ;
- *Erica tetralix* L. ;
- *Eriophorum polystachion* L. ;
- *Menyanthes trifoliata* L. ;
- *Potentilla palustris* (L.) Scop.

Quatre espèces sont concernées par un statut de protection :

- au niveau national : *Drosera rotundifolia* L.,
- au niveau régional :
 - *Eriophorum polystachion* L.,
 - *Menyanthes trifoliata* L.,
 - *Potentilla palustris* (L.) Scop.

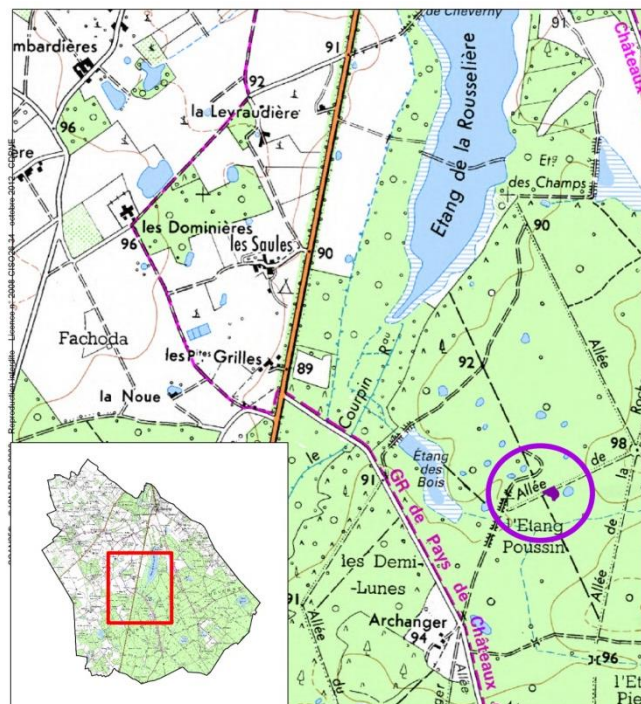


Figure 3 : localisation de la ZNIEFF I "Mare de l'Etang Poussin" sur la commune de Cheverny

¹ CB : code Corine Biotope.

1. 1. 2. Le site Natura 2000 « Grande Sologne »



Le réseau Natura 2000

Zoom sur...

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union Européenne. Il est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau est mis en place en application de la directive "Oiseaux" (2009/147/CE du 30 novembre 2009) et de la directive "Habitats" (92/43/CEE du 21 mai 1992). Il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvages et des milieux naturels qu'ils abritent. Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

La structuration de ce réseau comprend des Zones Spéciales de Conservation, les ZSC et des Zones de Protection Spéciales, les ZPS.

La directive « Habitats » et les ZSC

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la directive "Habitats". Elles permettent de protéger les milieux, la flore et la faune (hormis les oiseaux) rares, remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne.

La directive « Oiseaux » et les ZPS

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. L'objectif est de protéger les milieux nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.

1. 1. 2. a. La directive « Habitats » et les ZSC

La commune de Cheverny est concernée sur son territoire par la ZSC FR2402001 « Grande Sologne ».

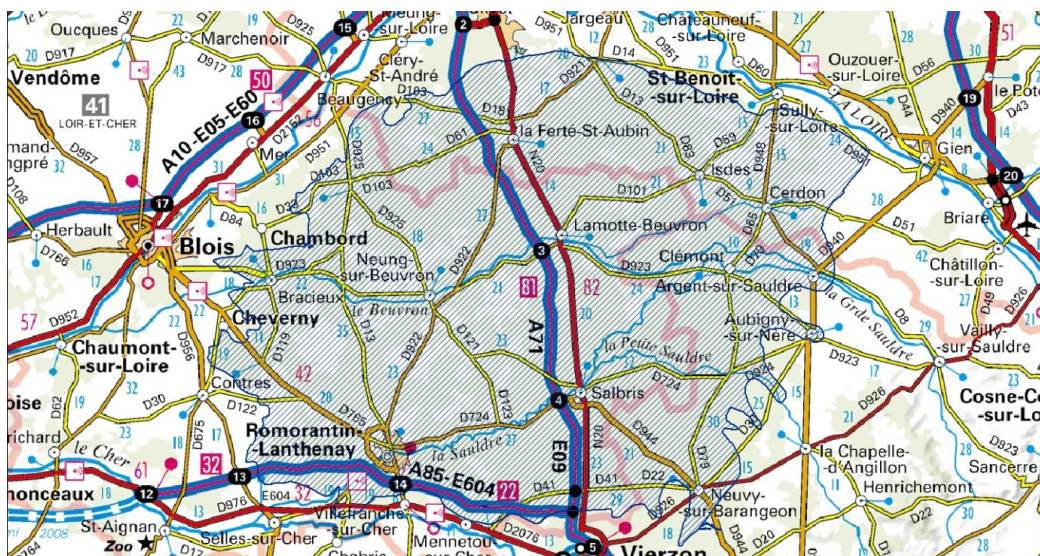


Figure 4 : carte de localisation du site Natura 2000 "Grande Sologne"

Le territoire de Cheverny est concerné par le site Natura 2000 (ZSC) « Grande Sologne » : il correspond globalement à la forêt de Cheverny. La commune se situe en limite ouest de cette ZSC (voir localisation sur les figures 2 et 4).

Tableau 1 : informations administratives relatives à la ZSC "Grande Sologne"

Appellation du site	Référence	Texte de référence
« Grande Sologne »	FR2402001	Arrêté du 26 octobre 2009 portant désignation du site Natura 2000 Sologne (Zone Spéciale de Conservation).

De manière générale, la ZSC « Grande Sologne » est une région naturelle d'environ 350 000 ha. Elle s'inscrit dans un méandre de la Loire entre Gien et Blois, aux confins de l'Orléanais, du Berry et de la Touraine. Elle s'étend partiellement sur trois départements : le Loiret (45), le Loir-et-Cher (41) et le Cher (18) et concerne une petite centaine de communes.

L'intérêt de ce site réside dans la présence de plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays,
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Héliantheme faux-alysson,
- la Sologne de Contres ou Sologne viticole qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier,
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement Burdigalien.

La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisne, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson, affluents de la Loire, circulent essentiellement dans des espaces boisés.

Ce site est caractérisé par une vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien et par une agriculture en recul ayant pour conséquence une fermeture des milieux ouverts (landes).

Parmi les grands ensembles naturels qui ont défini ce zonage Natura 2000, deux correspondent à Cheverny : la Sologne des étangs et la Sologne viticole.

Les habitats d'intérêt communautaire² présents sur la commune sont les milieux tourbeux, certains milieux forestiers, les landes... Certaines espèces présentes à Cheverny sont inscrites à l'annexe II³ de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive Habitats Faune Flore). Il s'agit par exemple :

- du Petit Rhinolophe,
- du Castor,
- du Triton crêté,

² Les habitats d'intérêt communautaire sont :

- ceux qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ou ceux qui présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques,
- ou encore ceux qui présentent des caractéristiques remarquables.

³ Annexe II de la directive européenne 92/43/CEE : Elle liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont soit :

- en danger d'extinction,
- vulnérables, pour les espèces qui ne sont pas encore en danger mais qui peuvent le devenir dans un avenir proche si les pressions qu'elles subissent ne diminuent pas,
- rares, lorsqu'elles présentent des populations de petite taille et ne sont pas encore en danger ou vulnérables, mais qui peuvent le devenir,
- endémiques, lorsqu'elles sont caractéristiques d'une zone géographique restreinte particulière, et strictement localisées à cette zone, du fait de la spécificité de leur habitat.

- du Lucane Cerf-volant,
- ...

À noter que les connaissances sur ce site sont issues de données supra-communales sur les milieux et les espèces végétales et animales de cette ZSC.

1. 1. 2. b. La directive « Oiseaux » et les ZPS

Cheverny n'est pas concernée par un zonage au titre de la directive « Oiseaux ».

1. 2 Les données relatives à l'occupation du sol et aux paysages

1. 2. 1. Occupation du sol

1. 2. 1. a. Cartographie Corine Land Cover affinée

Une carte concernant l'occupation du sol de la commune de Cheverny a été réalisée par le CDPNE. Elle est en partie issue de Corine Land Cover. Il s'agit d'une base de données européenne d'occupation biophysique des sols réalisée grâce à de la photo-interprétation d'images satellites. La base est à une échelle d'utilisation au 1/100 000^{ème}. Cette donnée n'est donc pas adaptée à une utilisation à un niveau géographique fin, la commune par exemple.

Elle constitue tout de même une base de travail et indique les grandes tendances de répartition des différents milieux. Pour un travail sur une zone précise, il convient d'aller sur le terrain pour confirmer ou infirmer l'occupation du sol définie par cette cartographie.

Le territoire de Cheverny est composé principalement de territoires agricoles et de forêts mélangées. La carte suivante (figure 5) présente cette occupation du sol.

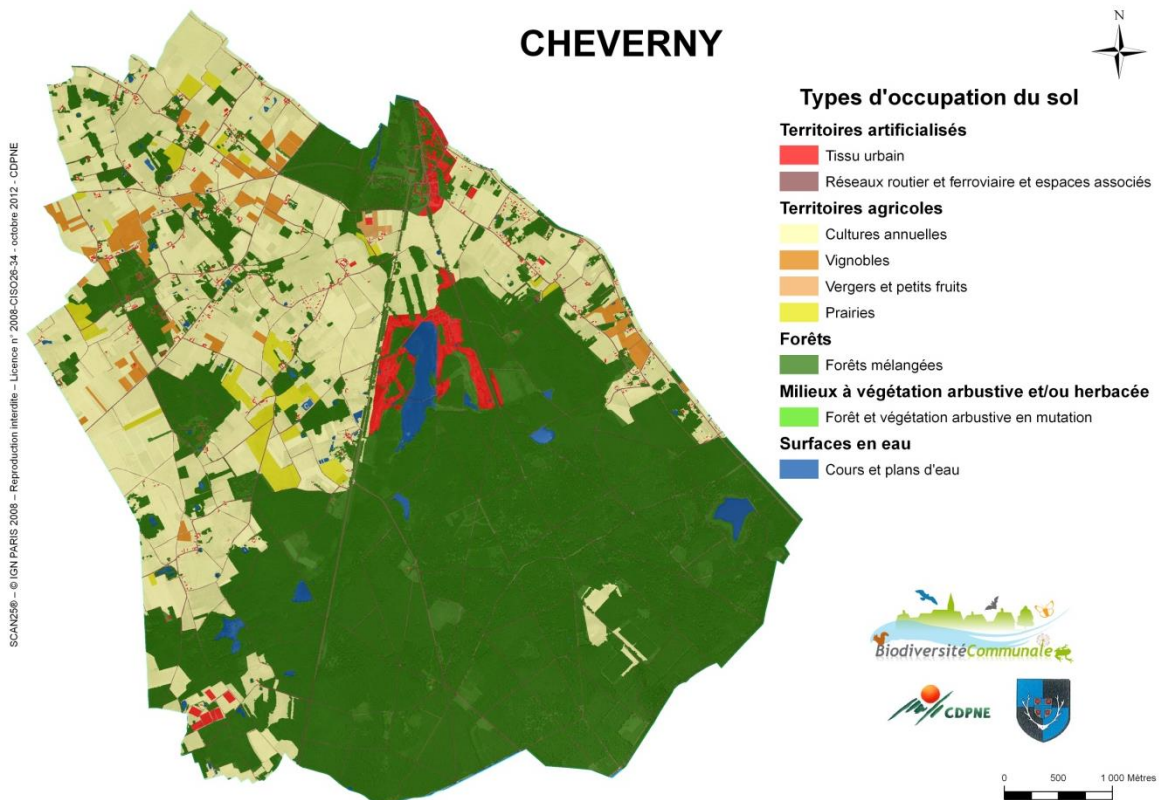


Figure 5 : carte de l'occupation du sol de la commune de Cheverny (source : CDPNE)

1. 2. 1. b. Données issues de l'étude réalisée dans le cadre de la révision du POS (IEA, 2009)

Dans le cadre de la révision du POS (Plan d'Occupation du Sol) de Cheverny, une étude sur le patrimoine naturel a été réalisée en 2009 par l'IEA, Institut d'Ecologie Appliquée (Loiret, 45). La zone étudiée se situe immédiatement au sud du bourg (figure 6), dans un espace agricole exploité en prairies permanentes. Elle est bordée par deux voies communales et s'appuie au nord sur un parking. Cette étude est consultable en en faisant la demande auprès de la mairie de Cheverny.

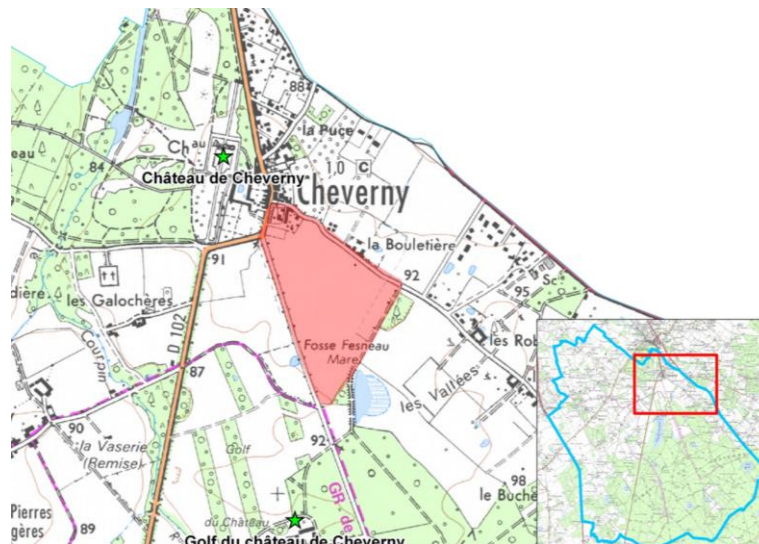


Figure 6 : carte de localisation de la parcelle étudiée par l'IEA

Dans l'ensemble, la majeure partie de la parcelle est exploitée en prairie de fauche. Les milieux annexes de ces prairies n'occupent que des surfaces réduites. Il s'agit :

- d'une friche au nord en limite du parking du château,
- d'une haie large incluant une mare linéaire et terminée par un fourré arboré au sud-est,
- d'une petite plantation de peupliers au sud.

1. 2. 1. c. Trames Vertes et Bleues (TVB)

L'étude des Trames Vertes et Bleues (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle Environnement, est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, etc. En d'autres termes assurer leur survie.

La carte suivante (figure 7) présente la cartographie de l'étude TVB sur la commune de Cheverny.

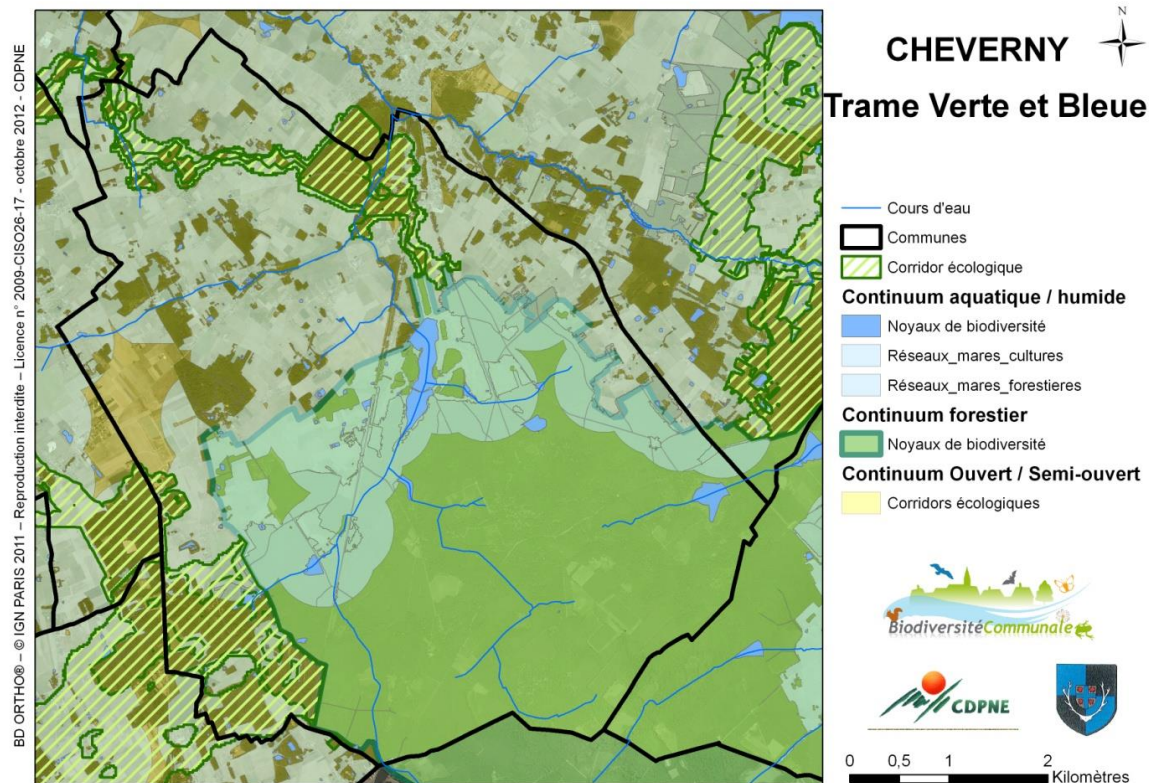


Figure 7 : carte présentant les Trames Vertes et Bleues sur la commune de Cheverny
(source : CDPNE, 2012)

➤ *Continuum forestier*

Le continuum forestier est composé de trois entités sur la commune :

- un noyau de biodiversité, la forêt de Cheverny,
- un corridor en limite sud-ouest, plutôt large,
- un corridor au nord, ténu dans l'ensemble.

Le noyau de biodiversité correspond à la forêt de Cheverny qui est incluse dans le site Natura 2000. C'est donc un espace protégé et soumis à une veille environnementale.

Le corridor sud-est est large et ne semble pas directement menacé.

**Le corridor nord est ténu et risque d'être rompu
en cas d'urbanisation ou autre changement d'occupation du sol.**

➤ *Continuum ouvert/semi-ouvert*

Ce continuum, réseau de prairies et milieux ouverts, est inexistant sur Cheverny.

➤ *Continuum aquatique/humide*

Ce continuum est formé de petits plans d'eau qui semblent constituer un maillage fort sur le territoire.

1. 2. 2. Paysages

Dans un document fourni par la commune (document consultable en mairie), intitulé « PLU de Cheverny : identification des éléments du paysage faisant l'objet de dispositions particulières au titre de l'article L123.1.7 du code de l'urbanisme » (rédaction proposée par F. BACH, daté du 17 octobre 2008), les paysages de Cheverny les plus remarquables sont constitués par :

- la perspective du château en provenant de Contres par la RD 102,
- les autres perspectives du château et du bourg autour de son église,

- l'allée de séquoia, dite chemin du Chêne des Dames,
- l'arbre de la liberté, place de l'église, platane planté après 1918,
- la vallée du Courpin avec le lavoir et en amont ses étangs, en particulier la Rousselière,
 - de nombreuses petites mares : du Tremblay, des Pierres Légères, des Guillotières, de Villavrain,
 - les carrières de falun de Villavrain.

1. 3 Les données relatives à la flore

1. 3. 1. Données de l'étude réalisée dans le cadre de la révision du POS (IEA, 2009) : volet milieux naturels et flore

Dans le cadre de l'étude réalisée par l'IEA en 2009 sur le patrimoine naturel, les milieux présents sur la zone concernée (figure 6) ont été analysés.

Les milieux naturels qui ont été mis en exergue sont les suivants :

- ☞ des prairies permanentes (C.B. : 38.2),
- ☞ une friche herbacée et arbustive (prairie à l'abandon, C.B. : 38.2),
- ☞ une mare (C.B. : 53.15 et 53.16) : mare linéaire incluse dans une large haie,
- ☞ une haie et des bosquets (C.B. : 84.2 et 83.32).

La flore inventoriée lors de cette étude est présentée dans le rapport d'études (consultable auprès de la mairie).

Bien que soumis à une exploitation agricole peu intensive, la zone d'étude ne présente pas un fort intérêt floristique. Quelques milieux humides (fossés, mares) apportent un peu de diversité mais aucune plante rare et/ou protégée n'a été relevée lors des prospections.

L'intérêt des herbiers aquatiques de la mare incluse dans le site procède plus de leur fonctionnalité pour la faune (zone de reproduction pour les libellules) que de la valeur botanique des espèces relevées.

1. 3. 2. Arbres remarquables

Quelques arbres remarquables ont été signalés par les membres du comité de suivi IBC :

Il s'agit, sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture de deux érables marcottés (figure 8), remarquables d'un point de vue esthétique et d'un noyer (figure 9) remarquable par la grosseur de ses fruits.

De plus, il paraît intéressant de signaler la présence d'un tilleul situé à la jonction des communes de Cheverny, Cellettes et Cormeray (figure 10).



Figure 10 : photographie des érables marcottés



Figure 10 : photographie du noyer



Figure 10 : photographie du tilleul des trois communes

1. 3. 3. Ancienne carrière : les sables deltaïques de la Plaine des Rasoirs

En 2000, sur l'ancienne carrière située au lieu-dit de la Plaine des Rasoirs une étude a été menée sur les milieux et groupements végétaux associés (étude CDPNE de 2000 sur les anciennes carrières de faluns en Loir-et-Cher). Ce site est situé sur deux parcelles en propriété privée.

Les espèces rencontrées les plus intéressantes sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : espèces remarquables et statuts de rareté sur la station des sables deltaïques de la Plaine des Rasoirs

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de rareté en Loir-et-Cher ⁴			
		Rare (R)	Extrêmement rare (RRR)	Assez commun (AC)	Non renseigné (nr)
Épipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>				x
Catapode des graviers	<i>Micropyrum tenellum</i>		x		
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>			x	
Astérocarpe blanchâtre	<i>Sesamoides canescens</i>				x
Gaillet de Paris	<i>Galium parisiense</i>	x			
Orpin de Forster	<i>Sedum forsterianum</i>		x		
Anarrhine à feuilles de Pâquerette	<i>Anarrhinum bellidifolium</i>		x		

Il s'agit d'un site d'intérêt botanique remarquable, notamment puisqu'il constitue l'une des très rares stations connues de l'Anarrhine à feuilles de Pâquerette, *Anarrhinum bellidifolium*. Cette espèce (bisannuelle ou vivace) était déjà signalée il y a un siècle par A. FRANCHET dans ce secteur de Sologne viticole. Elle n'est pas protégée mais possède une valeur hautement patrimoniale.

Elle se maintient en divers points du site, dans des environnements variés d'éclairement (sous-bois ou pleine lumière) et de compacité du sol (fond de carrière tassé ou pente de sables mobiles). La présence de l'espèce n'est donc pas accidentelle et paraît facile à maintenir.

Par ailleurs, ce site rassemble des communautés végétales diverses sur substrat sableux, ce qui augmente son intérêt pédagogique.

L'essentiel du site intéressant est concentré sur deux interlocuteurs (un propriétaire et un usufuitier). Le contexte foncier semble donc, a priori, favorable pour une acquisition.

La flore de site a par ailleurs été suivie en 2007 par Evelyne CANTONE (CBNBP) où 71 espèces végétales différentes ont été déterminées.

1. 3. 4. Camping Les Saules

Le camping des Saules occupe une surface de 8 hectares sur la commune de Cheverny, au lieu-dit les Saules.

Il est inscrit dans une démarche environnementale depuis plusieurs années. Son directeur, Laurent CHERRIER souhaitant poursuivre dans cette voie a demandé l'agrément de son camping en Refuge LPO. Le Groupe LPO Loir-et-Cher avec le soutien de la LPO

⁴ D'après J. CORDIER, R. DUPRE, P. VAHRAMEEV, 2010 – Catalogue de la Flore sauvage de la région Centre. Symbioses n°26, p. 36-84. Dans le 41 : R = Rare ; RRR = Extrêmement rare ; AC = Assez commun ; nr = non renseigné)

France a décidé de signer une convention Refuge avec M. CHERRIER le 12 mai 2011. Un état initial faune, flore et milieux a donc été réalisé en 2011 dans ce cadre.

183 taxons de plantes herbacées ont été observés sur l'ensemble du site.

Aucune plante n'est sur la liste des espèces protégées nationalement ou en région Centre, deux sont considérées comme vulnérables (*Hydrocharis morsus-ranae* et *Potamogeton acutifolius*). Cependant, le site présente une bonne diversité végétale avec des milieux variés.

Ce site est toujours suivi par le groupe LPO de Loir-et-Cher.

1. 3. 5. Autres données

➤ *Entretien avec Dominique BEGUIN (SEBB)*

Lors d'un entretien (novembre 2012), Dominique BEGUIN du SEBB indique la présence d'une mousse, le Polytric des marais (*Polytrichum commune*) le long du Courpin.

➤ *Information donnée par les membres du comité de suivi IBC*

A proximité de la parcelle étudiée par l'IEA (figure 6) a été signalée au niveau de l'allée de Séquoias, sur le talus au bord de la route, la présence d'une orchidée, la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*).

➤ *Visite de terrain sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture*

Il s'agit d'un site sur lequel sont présents un lavoir (figure 11) et un bassin de pisciculture (figure 12). Le lavoir a été construit vers 1875 et a été restauré en 2002. Le bassin de pisciculture date de la même période (XIX^{ème} siècle). Il servait de bassin d'éclosion (élevage d'alevins de saumon et de truite). En 2006, il a été dégagé et nettoyé. A ce jour, il n'est pas restauré entièrement. Les sources qui alimentent ces deux ouvrages ont été restaurées en 2004.



Figure 12 : photographie du lavoir



Figure 12 : Photographie du bassin de pisciculture

Ce site, plutôt naturel, est aménagé pour accueillir le public (tables de pique-nique). Il appartient à la commune.

Des arbres remarquables peuvent y être observés : un noyer et deux érables marcottés (figures 8 et 9).

Afin d'avoir une idée de la flore présente, ce site a été visité par le CDPNE le 14 novembre 2012 avec le botaniste du CDPNE, Philippe MAUBERT. Il s'agit d'un milieu floristiquement varié de type Aulnaie-Frênaie (habitat d'intérêt européen) qui semble intéressant sur le plan botanique. Aucune gestion n'est mise en place sur ce site.

Il n'existe aucune autre information sur le patrimoine naturel hébergé sur ce site.

1. 4 Les données relatives à la faune

1. 4. 1. L'Écrevisses à pattes blanches

En 2009, une population d'Écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) a été localisée sur le ruisseau des Trois Fontaines par le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) où une dizaine d'individus a été capturée. Cette population a ensuite été étudiée par la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher en 2010 et 2011.

Zoom sur...

L'Écrevisse à pattes blanches - *Austropotamobius pallipes*

L'écrevisse à pattes blanches (figure 13) est une espèce autochtone des cours d'eau français. Elle fait l'objet de mesures d'inventaires et de préservation. Cette espèce est réglementée :

- inscrite aux annexes II et V de la Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite directive « Habitats »),
- inscrite à l'annexe III de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne),
- protection des écrevisses autochtones sur le territoire français métropolitain : inscrite à l'article 1 de l'Arrêté du 18 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones.

Elle est considérée comme en danger sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et comme vulnérable sur la liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine.

En Loir-et-Cher, sa pêche est interdite.

Les principales menaces qui pèsent sur ces populations sont la destruction des habitats et la présence d'écrevisses invasives (telles que l'écrevisse américaine, *Orconectes limosus*, et l'écrevisse de Louisiane, *Procambarus clarkii*).

La population présente sur la commune de Cheverny est considérée comme stable : toutes les tailles, et donc toutes les classes d'âge, sont représentées, ce qui signifie que cette population se reproduit. Étant donné la rareté et le déclin de cette espèce au niveau national, il est important de préserver cette population. Elle est actuellement suivie par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Loir-et-Cher et par le SEBB et la Fédération de Pêche de Loir-et-Cher.

A noter qu'afin d'éviter tout dérangement de cette population, la localisation précise du secteur colonisé n'est pas communiquée dans le présent rapport.



Figure 13 : L'Écrevisse à pattes blanches

1. 4. 2. Programme « Carnet B » : les amphibiens et les odonates

Le programme « Carnet B » est piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il a pour objectif de mettre à jour et d'approfondir les connaissances de répartition des espèces. Celui-ci concerne en priorité les espèces protégées, comme les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, ...) mais aussi les libellules.

En 2012, le CDPNE a réalisé des inventaires dans ce cadre sur plusieurs mailles (10 x 10 km) dans le département de Loir-et-Cher. Une partie de la commune de Cheverny (nord) faisait partie de l'une de ces mailles. Sept mares ont ainsi été prospectées (figure 14).

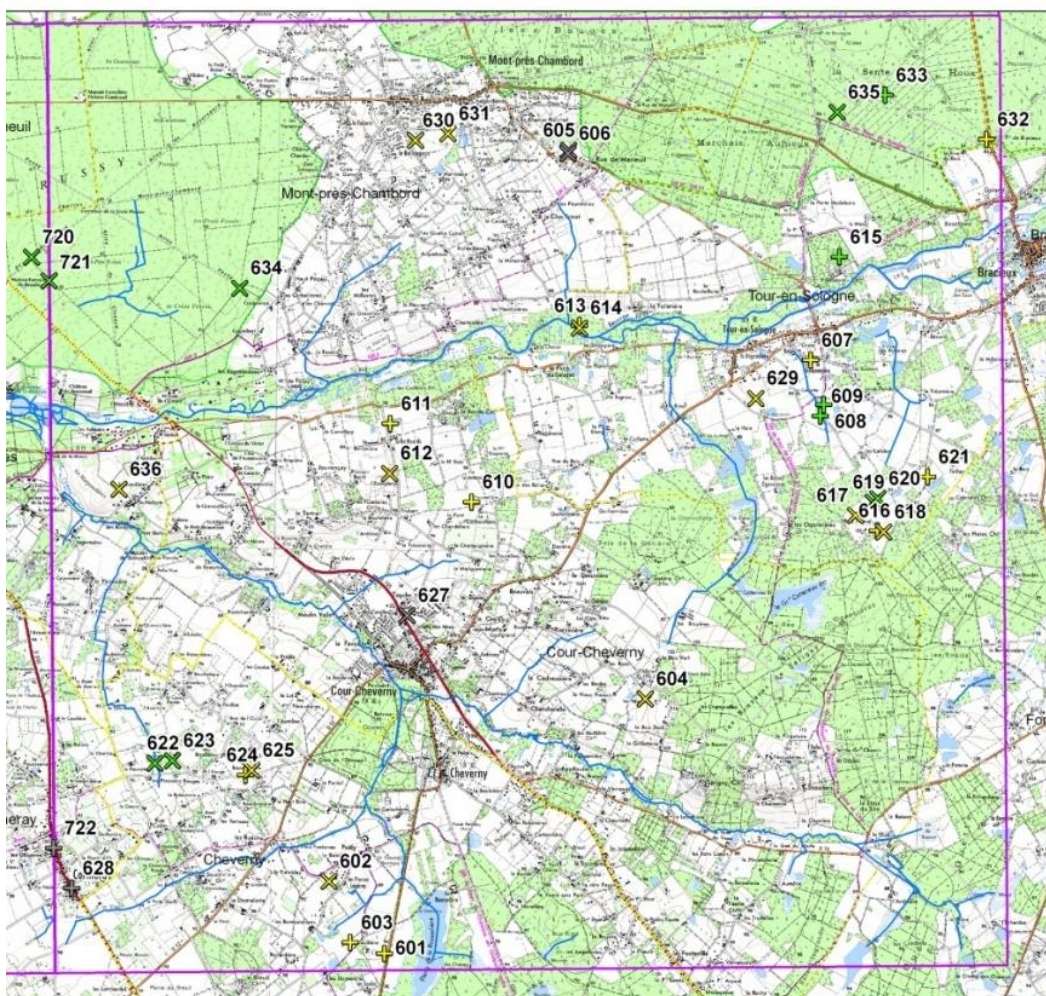


Figure 14 : carte de la maille prospectée en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B"

1. 4. 2. a. Amphibiens

Sur ces sept mares, six espèces d'amphibiens ont été trouvées (tableau 3).

Tableau 3 : espèces d'amphibiens inventoriées en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B"

AMPHIBIENS		Protection nationale ⁵	Liste rouge régionale	Directive Habitat ⁶	UICN ⁷
Urodèles	Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	Article 3	LC	-	LC
	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	Article 2	NT	Annexes II et IV	LC
Anoures	Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	Article 3	LC	-	LC
	Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)	Article 2	LC	Annexe IV	LC
	Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	Article 2	LC	Annexe IV	LC
	Grenouille verte (<i>Pelophylax sp.</i>)	Article 5	LC	Annexe V	LC

1. 4. 2. b. Odonates

Ces sept mêmes mares ont été prospectées. Douze espèces de libellules ont été trouvées (tableau 4).

Tableau 4 : libellules inventoriées en 2012 par le CDPNE dans le cadre du programme "Carnet B"

ODONATES		Liste Rouge Française provisoire ⁸	Liste rouge régionale
Zygoptères	Leste des bois (<i>Lestes dryas</i>)	NT	NT
	Leste fiancé (<i>Lestes sponsa</i>)	LC	LC
	Leste verdoyant (<i>Lestes virens</i>)	NT	LC
	Agrion jouvencelle (<i>Coenagrion puella</i>)	LC	LC
	Agrion mignon (<i>Coenagrion scitulum</i>)	NT	LC
	Agrion porte-coupe (<i>Enallagma cyathigerum</i>)	LC	LC
	Agrion élégant (<i>Ischnura elegans</i>)	LC	LC
	Agrion à larges pattes (<i>Platycnemis pennipes</i>)	LC	LC
Anisoptères	Aeshne mixte (<i>Aeshna mixta</i>)	LC	LC
	Anax empereur (<i>Anax imperator</i>)	LC	LC
	Sympetrum sanguin (<i>Sympetrum sanguineum</i>)	LC	LC
	Sympetrum fascié (<i>Sympetrum striolatum</i>)	LC	LC

⁵**Protection nationale des Amphibiens** : articles 2, 3 et 5 de l'Arrêté ministériel du 19 Novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

⁶**Directive Habitats-Faune-Flore** n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- annexe II : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- annexe IV : liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées,
- annexe V : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion.

⁷**UICN** : La liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Cette liste consiste à mobiliser l'attention du public et à inciter la communauté internationale à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces menacées. A l'échelle nationale, la liste rouge métropolitaine est finalisée pour les Amphibiens mais fait l'objet d'un document préparatoire pour les Odonates.

LC = Préoccupation mineure

⁸Document préparatoire à une liste rouge des Odonates de France métropolitaine complété par la liste des espèces à suivi prioritaire - Société Française d'Odonatologie. Rapport non publié, 47pp.

LC = Préoccupation mineure ; NT = Espèce quasi-menacée

Remarque : parmi cette liste, aucune espèce d'odonate n'est protégée ni inscrite sur la directive Habitat. Trois espèces sont considérées comme menacées : l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), le Leste verdoyant (*Lestes virens*) et le Leste des bois (*Lestes dryas*).

1. 4. 3. Données de l'étude réalisée dans le cadre de la révision du POS (IEA, 2009) : volet faune

Lors de cette étude, des prospections faune ont également été réalisées (localisation de la parcelle sur la figure 6).

Concernant le volet faune, les groupes abordés par cette étude sont :

- ☞ les amphibiens,
- ☞ les oiseaux,
- ☞ les mammifères,
- ☞ les chiroptères,
- ☞ les reptiles,
- ☞ et les insectes saproxyliques.

1. 4. 3. a. Les amphibiens

Une mare est présente directement sur la zone étudiée ainsi que deux autres aux abords immédiats (l'une le long de l'allée du Chêne des Dames et l'autre au sud-est au lieu-dit « Les Vallées »). Ces mares constituent des sites de reproduction pour les amphibiens. Quatre espèces ont été trouvées. Toutes sont protégées au niveau national et deux sont citées en annexe IV de la directive « Habitats ». Même si aucun triton n'a été inventorié, leur présence n'est pas à exclure. Notamment du fait qu'une population de Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce protégée sur le territoire national et citée en annexe II et IV de la directive « Habitats », dans les douves du château de Cheverny au long de la RD 102. Sa présence est probable sur les mares relevées sur le site et aux abords proches.

1. 4. 3. b. Les oiseaux

59 espèces ont été recensées sur la zone d'étude. Ils peuvent être classés en cinq groupes suivant les milieux qu'ils utilisent.

➤ Espèces des prairies

Les oiseaux qui ont été les plus régulièrement observés dans les prairies sont des espèces communes.

Six rapaces ont été recensés, aucune aire de reproduction n'a été relevée. Cependant, l'étude note la connaissance d'un couple de Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) en reproduction au lieu-dit « Les Vallées ». Lors des investigations de terrain, cette chouette n'a pas été observée, ni entendue. Toutefois, elle pourrait utiliser le site comme territoire de chasse.

➤ Espèces des milieux humides

Plusieurs milieux humides ont été recensés sur l'aire d'étude et ses abords immédiats :

- ☞ une mare dans la partie est,
- ☞ deux mares aux abords immédiats.

Parmi les 8 espèces recensées, une est à noter : le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) protégé sur l'ensemble du territoire national, est cité en annexe I de la directive « Oiseaux ».

➤ Espèces des boisements

12 espèces ont été observées ou entendues. Parmi celles-ci, le Pic noir (*Dryocopus martius*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national et citée en annexe I de la directive « Oiseaux ».

➤ Espèces des fourrés et haies

En plus des cortèges spécifiques aux prairies, la haie attire divers passereaux. Les 13 espèces trouvées sont toutes communes et non menacées.

➤ Espèces des zones urbanisées

9 espèces ont été observées dans la partie nord de la zone d'étude, aux abords des habitations. Elles sont communes et bien adaptées aux milieux anthropisés. Elles utilisent le site pour la recherche de nourriture.

1. 4. 3. c. Les mammifères

Les mammifères recensés sur le site utilisent les prairies comme terrain de chasse ou de pâturage. Il s'agit du Chevreuil (*Capreolus capreolus*), du Renard (*Vulpes vulpes*), du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), du Blaireau (*Meles meles*), de la Fouine (*Martes foina*), du Sanglier (*Sus scrofa*), du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), et du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*). Dans les prairies est noté la présence de la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) ainsi que du Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Ce dernier est protégé sur l'ensemble du territoire national.

Les mares et les abords sont fréquentés par le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*).

1. 4. 3. d. Les chiroptères

Les prospections ont permis de contacter 9 espèces. Elles sont toutes protégées sur le territoire national et inscrites en annexe IV de la directive « Habitats ». Deux de ces espèces, le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) sont inscrites également à l'annexe II de cette même directive.

A noter qu'une colonie de reproduction du Petit Rhinolophe était présente dans le sous-sol de la mairie. Ce site était également un gîte d'hivernage pour cette espèce.

1. 4. 3. e. Les reptiles

Trois espèces ont été observées :

- ☞ le Lézard vert (*Lacerta bilineata*) est protégé sur le territoire national et cité en annexe IV de la directive « Habitats ». Il a été noté au niveau de la haie de la partie est de la zone,
- ☞ le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est protégé sur le territoire national et cité en annexe IV de la directive « Habitats ». Il a été noté au droit des habitations,
- ☞ la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) est protégée sur le territoire national. Elle a été repérée auprès de la mare de la partie est.

1. 4. 3. f. Les insectes saproxyliques

Trois espèces de la directive « Habitats », parmi les plus grands coléoptères d'Europe sont signalées sur le site Natura 2000 « Grande Sologne » :

- ☞ le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),
- ☞ le Pique-prune (*Osmoderma eremita*),
- ☞ le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

Mais seul le Lucane cerf-volant a été observé sur la zone d'étude. En effet, les formations arborées de la zone d'étude, trop jeunes, ne permettent pas l'accueil de ces espèces.

1. 4. 3. g. Conclusion

L'intérêt de la zone pour la faune est notable. C'est une zone en lisière d'un massif forestier particulièrement fréquentée par l'avifaune (rapaces en particuliers) et les chiroptères ainsi que par les grands ongulés (zone de passage notamment pour le Cerf élaphe).

Pour les chiroptères, cette zone représente un territoire de chasse en raison de la proximité du bourg (gîtes de reproduction dans les vieux bâtiments) et des boisements.

Cette zone, avec la mare linéaire, est aussi une zone de reproduction avérée pour les divers amphibiens protégés.

1. 4. 4. Camping Les Saules

En 2011, dans le cadre de la signature de la convention Refuge entre M. CHERRIER, directeur du camping, et le groupe LPO de Loir-et-Cher, un inventaire avifaunistique a été réalisé.

53 espèces d'oiseaux ont été recensées, ce qui représente près de 10 % des espèces d'oiseaux connues en France.

Parmi les espèces observées, il n'y a pas d'espèce en danger. Seul le Pipit farlouse est une espèce vulnérable et la Fauvette grisette une espèce quasi menacée (« La Liste rouge des espèces menacées en France » de l'UICN). Cependant si le Pipit farlouse ne peut être qu'un oiseau de passage au niveau du camping des Saules, en revanche il est possible que la Fauvette grisette niche sur la propriété.

Si la Pie grièche écorcheur n'est pas menacée en France elle est en diminution dans notre région. Le fait qu'elle niche sur la propriété (à la limite ouest de la friche dans les ronces) présente un intérêt particulier.

1. 4. 5. Autres données

Dominique BEGUIN (SEBB) indique, lors d'un entretien en novembre 2012 que :

- ☞ le Castor est présent sur le secteur du château de Cheverny,
- ☞ la présence en forêt de Cheverny (2010) :
 - du Triton marbré,
 - de la Grenouille agile,
 - du Triton palmé,
 - de la Salamandre tachetée,
- ☞ la présence au niveau du Golf de la Rousselière (2010) du Pic noir (oiseau d'intérêt européen).

De plus, dans le cadre du programme IDAR, Gabriel MICHELIN (CDPNE) et Dominique BEGUIN (SEBB) ont pu observer les espèces suivantes en forêt de Cheverny (état au 12 novembre 2012) :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ☞ Rainette verte, | - Couleuvre à collier, |
| ☞ Salamandre tachetée, | - Lézard vert, |
| ☞ Triton palmé, | - Crapaud commun, |
| ☞ Triton crêté, | - Grenouille verte, |
| ☞ Triton marbré, | - Grenouille agile. |
| ☞ Vipère aspic, | |

2. Enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal dans le cadre de l'IBC

La synthèse bibliographique a été présentée aux membres du comité de suivi le 17 décembre 2012. Lors de cette réunion et de la suivante (28 février 2013) ont par ailleurs été évoqués les projets communaux et les volontés de valorisation de certains sites.

Ces éléments, mis en parallèle, ont permis de dégager des enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal.

Ils ont ensuite été présentés aux chargés d'études faune et flore du CDPNE pour estimer le nombre de jours nécessaires à la réalisation des inventaires : le nombre de jours financés étant de 12, des choix ont dû être réalisés par les membres du comité de suivi. Ce sont ces choix qui sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : enjeux de connaissance du patrimoine naturel communal déterminés par les membres du comité de suivi IBC

Objet	Type d'inventaire
TVB : corridor forestier nord-ouest	Faune
Site lavoir et bassin de pisciculture	Flore
	Faune
Parcelles communales de Villavrain	Flore
	Faune
Parcelles potentiellement urbanisables	Flore
	Faune

2. 1 TVB : corridor forestier nord-ouest

Dans les enjeux prioritaires mis en exergue par l'étude bibliographique, apparaît le corridor identifié par l'étude des Trames Verte et Bleue (TVB) situé au nord de la commune (figure 16).

Il est important de prendre en compte la TVB pour les communes, notamment dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, le Grenelle 2 impose de prendre en compte la TVB à toutes les échelles : échelle nationale, échelle régionale, échelle du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), échelle des PLU. Il y a notamment obligation de maintenir la fonctionnalité du corridor (le passage).

Pour le corridor forestier présent au nord de la commune, le risque de rupture est important en cas d'urbanisation étant donné sa ténuité.

Un inventaire des traces et indices laissés par les grands mammifères ainsi qu'une enquête réalisée auprès de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage notamment permettront de préciser la fonctionnalité de ce corridor (le corridor modélisé par l'étude est-il pertinent ?) et de porter à la connaissance de la commune ces éléments.

Objectif IBC
pour le corridor forestier (TVB) situé au nord-ouest de Cheverny

S'assurer que le corridor modélisé est pertinent
et éventuellement l'affiner ou le redéfinir

2. 2 Site du lavoir et du bassin de pisciculture

Voir la localisation du site sur la figure 16.

Pour plusieurs raisons, ce site constitue un enjeu fort pour les IBC.

☞ Intérêt fort en terme de patrimoine naturel

La flore semble plutôt remarquable (milieux d'intérêt européen à confirmer). En outre, au niveau de la faune, ce site est potentiellement utilisé par les amphibiens et les odonates (*i.e.* libellules et demoiselles). Cependant, il n'a jamais été réalisé d'inventaires naturalistes. Il n'y a donc pas de connaissance précise sur le patrimoine naturel hébergé.

Pour ces raisons, un inventaire complet de la flore semble être important à réaliser ainsi qu'un inventaire des odonates et des amphibiens.

☞ **Intérêt fort en terme de sensibilisation**

Ce site appartient à la commune. Il est très fréquenté par les habitants et les touristes. A ce titre, il pourrait être aisément utilisé pour mettre en place des actions de sensibilisation et de communication.

En outre, à plus long terme, la commune souhaiterait mettre en place un chemin pédestre qui partirait de ce site et qui suivrait le ruisseau des Trois Fontaines par le sud.

Enfin, la commune a déposé un projet auprès du GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays des Châteaux pour rénover le bassin de pisciculture (et donc valoriser le petit patrimoine bâti), mettre en place des toilettes sèches, etc. Dans ce projet, elle affiche la volonté d'effectuer des inventaires naturalistes et de mettre en place des panneaux de sensibilisation.

**Objectifs IBC
pour le site du lavoir et du bassin de pisciculture**

**Mieux connaître les espèces et milieux hébergés par ce site
Valoriser ce patrimoine naturel auprès du grand public**

2. 3 Parcelles communales de Villavrain

Près du motocross de l'ancienne carrière de Villavrain, trois autres parcelles appartiennent à la commune (figure 16). Deux ne sont pas exploitées, et une est utilisée par l'association Equitrek.

Sur la parcelle du motocross, il ne semble pas pertinent de réaliser des inventaires. En revanche, les trois autres parcelles ne sont pas exploitées et le patrimoine naturel qu'elles hébergent n'est pas connu.

Il conviendrait de mieux le connaître en réalisant un inventaire des milieux naturels présents et en recherchant les espèces végétales et animales patrimoniales.

A noter que les groupes d'espèces inventoriés sont choisis en fonction des habitats trouvés.

**Objectifs IBC
pour les parcelles communales de Villavrain**

**Connaître globalement les habitats et les espèces présents
Conseiller la commune pour améliorer la biodiversité**



Figure 15 : photographies des trois parcelles de Villavrain à inventorier dans le cadre de l'IBC

2. 4 Parcelles potentiellement urbanisables

Un des objectifs des IBC est d'améliorer les connaissances en terme de biodiversité sur les parcelles potentiellement urbanisables afin de la prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Or, la commune de Cheverny a entamé des démarches pour réviser son document d'urbanisme. La commune en est au début de sa réflexion. Des inventaires naturalistes réalisés dans le cadre de l'IBC permettront de prendre en compte la biodiversité, espèces et milieux, bien en amont de la rédaction du PLU et ainsi de concilier au mieux biodiversité et aménagements.

A noter qu'au moment de la réflexion sur les enjeux de l'IBC à Cheverny, la commune n'a pas arrêté complètement l'ensemble des parcelles qui seront soumises à l'urbanisation. La localisation des parcelles potentiellement urbanisables est présentée sur la figure 16.

**Objectifs IBC
pour les parcelles potentiellement urbanisables**

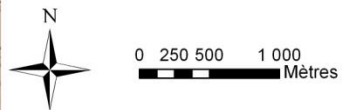
**Alimenter les réflexions dans le cadre de la révision du PLU
Etablir des préconisations et conseiller la commune**

2.5 Carte de localisation des parcelles définies « à enjeux » pour la réalisation des inventaires

.../...

Légende

- Site du lavoir et du bassin de pisciculture
- Corridor_bois_TVb
- Zone potentiellement urbanisable
- Parcelles Villavrain**
- Parcelle a
- Parcelle b
- Parcelle c



Cartographie CDPNE – 02/2013
Fonds cartographiques fournis par la Région Centre :
- BD Topo® - IGN® - 2011 ;
- Orthophoto - GIP Récia® - 2011.

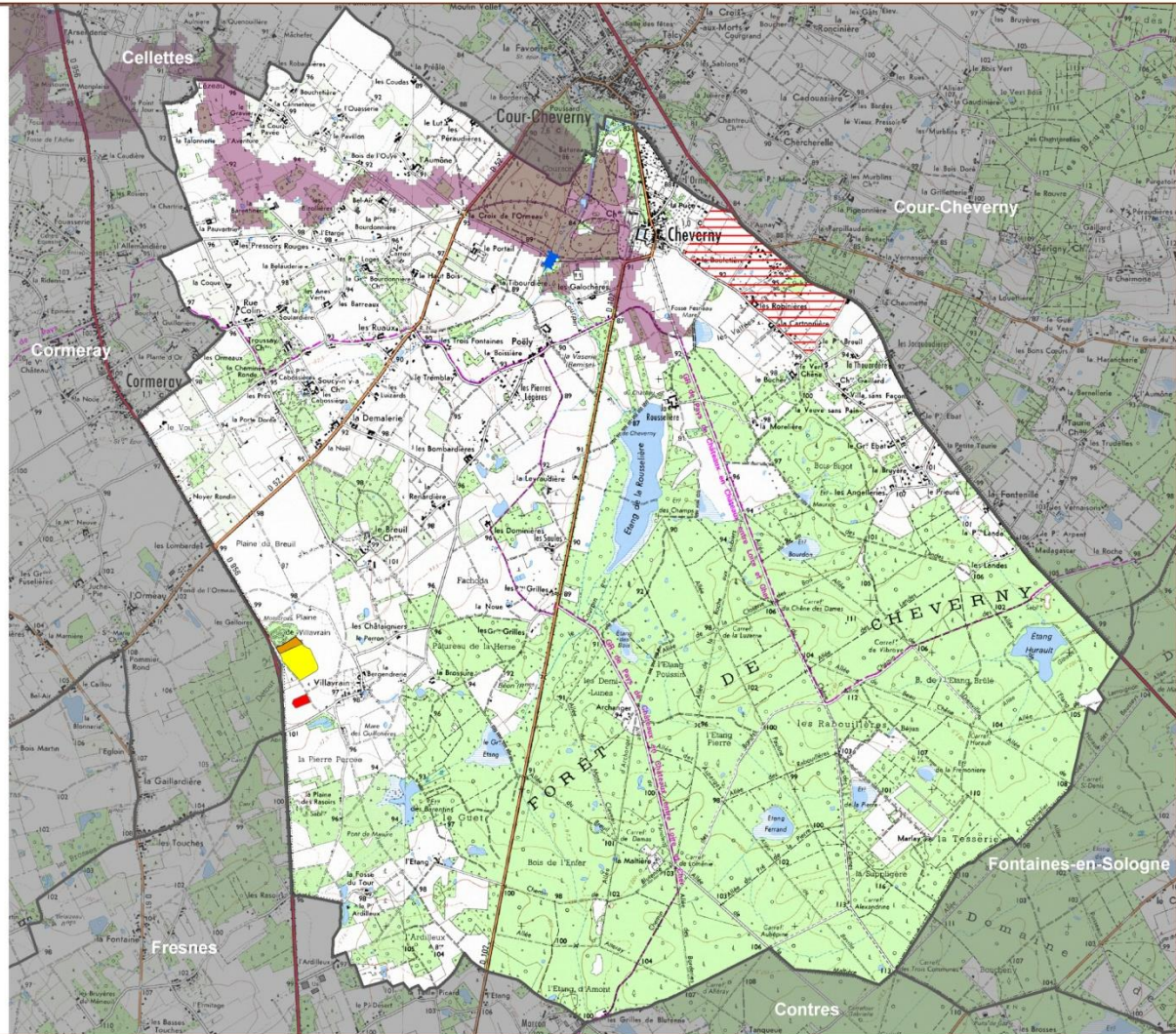


Figure 16 : carte des zones inventoriées dans le cadre de l'IBC

3. Inventaires naturalistes et scientifiques

Les inventaires ont été menés sur les parcelles définies tout au long de l'année 2013 (figure 16).

3. 1 Protocoles des inventaires

3. 1. 1. Les oiseaux nicheurs diurnes et nocturnes

Plusieurs passages ont été effectués sur la zone d'étude afin de détecter l'avifaune reproductrice présente au printemps et en été.

Au printemps et en été, des points d'écoute de 20 minutes (IPA : Indice Ponctuel d'Abondance) ont été réalisés afin d'évaluer les différentes espèces présentes via l'observation d'indices de reproduction ou de passage. Les écoutes ont eu lieu en journée, principalement en début de matinée.

3. 1. 2. Les mammifères

Les traces et indices de présence ont été recherchés à chaque passage sur le terrain. Les mammifères étant actifs toute l'année, il n'y a pas de période particulièrement propice à leur observation. Une prospection a été orientée en faveur des cervidés afin de vérifier les possibilités de déplacement de la grande faune entre la forêt de Cheverny et la forêt de Boulogne.

3. 1. 3. Les amphibiens et les reptiles

Pour les **amphibiens**, 3 passages en moyenne ont eu lieu sur les sites aquatiques stagnants, principalement des mares de Villavrain ainsi que le secteur du lavoir. Les passages se sont déroulés durant les mois d'avril, mai, juin et juillet. Un passage nocturne en mai a permis de contacter, au chant, les espèces actives la nuit ainsi que les larves et adultes présents dans l'eau. Cette opération a été effectuée à l'aide d'un phare portatif. Les amphibiens étant protégés au niveau national, les intervenants disposaient tous d'une autorisation de manipulation.

Pour les **reptiles**, des plaques ont été disposées en périphérie de la parcelle centrale de Villavrain et relevées à chaque passage.

3. 1. 4. La flore

Concernant la flore, différents passages ont été réalisés en fonction du type de milieu à prospecter : au printemps pour contacter les espèces précoces, en été pour l'ensemble des milieux étudiés, puis en septembre pour recenser les espèces tardives.

3. 2 Statut réglementaire des espèces

Afin d'avoir une image précise de la sensibilité écologique des différents sites étudiés, il importe de prendre en compte les différents niveaux de protection des espèces ainsi que leur vulnérabilité nationale et/ou régionale.

Les textes actuellement en vigueur et disponibles sont les suivants :

3. 2. 1. Mesures réglementaires

➤ Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est fondé sur l'adoption, par l'Union Européenne, de deux directives.

- ☞ La directive « Habitats » qui prévoit la conservation d'habitats (= milieux naturels) et d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt européen (hors oiseaux). Elle s'est traduite d'abord par la désignation de Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) devenus, après validation, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- ☞ La directive « Oiseaux », qui prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union Européenne, des sites sont classés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour conserver les habitats de ces espèces d'oiseaux d'intérêt européen.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC constitue un réseau écologique cohérent à l'échelle européenne, appelé réseau Natura 2000.

3. 2. 2. Protections Nationales

3. 2. 2. a. Avifaune

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cette liste ne prend pas spécifiquement le caractère de rareté des espèces (tous les oiseaux d'une taille inférieure à celle du merle sont protégés quel que soit leur degré de rareté).

3. 2. 2. b. Amphibiens et reptiles

Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Tous les amphibiens et reptiles sont protégés en France.

3. 2. 2. c. Mammifères

Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3. 2. 2. d. Insectes

Arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3. 2. 2. e. Flore

La protection des plantes sauvages est réglementée par différents textes :

- ☞ la liste nationale des espèces végétales protégées (arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995),
- ☞ la liste régionale des espèces végétales protégées (arrêté ministériel du 12 mai 1993) complète cette liste nationale. Elle a la même valeur juridique que la liste nationale.

Ces listes rassemblent des espèces à la fois rares, en régression et menacées par les activités humaines.

Les listes des espèces faisant l'objet d'une protection légale sont forcément limitées en nombre. Mais d'autres espèces rares ou remarquables, ne bénéficiant pas d'un statut de protection, peuvent être observées dans divers milieux privilégiés (zones humides, prés maigres...).

3. 2. 3. Textes d'alerte environnementale

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique : guide des espèces et milieux déterminants en Région Centre.

Des listes rouges régionales recensent les espèces de flore et de faune ainsi que des milieux naturels menacés en région Centre.

3. 3 Résultat des inventaires par site

3. 3. 1. Trames Vertes et Bleues : corridor forestier nord-ouest

Le déplacement des espèces est une nécessité pour éviter un appauvrissement de la biodiversité. L'étude des Trames Vertes et Bleues (TVB) réalisée sur le territoire du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) a permis de révéler des corridors (zones de déplacement des espèces) et des noyaux de biodiversité.

Le but de ce nouvel outil est de guider les collectivités dans l'évolution de leur urbanisation. Le territoire d'étude étant vaste, les corridors ont été définis à l'aide de logiciels cartographiques en prenant en compte un pool de données de terrain.

Certains corridors apparaissent fonctionnels alors que d'autres non, du fait de la fragmentation trop importante du territoire (engrillagement, infrastructures routières imperméables, ...). C'est pourquoi, il est parfois nécessaire de réaliser des investigations de terrain afin de confirmer ou infirmer la localisation de certains corridors.

La commune de Cheverny est concernée par un noyau de biodiversité pour le milieu forestier : il s'agit de la forêt de Cheverny. Ce domaine forestier est parcouru par une voie centrale potentiellement perméable au déplacement de la grande faune (sanglier, chevreuil, cerfs et biches).

La carte suivante (figure 19) reprend en vert clair le noyau de biodiversité forestier ainsi que les différents corridors mis en exergue lors de l'étude TVB du SIAB.

Le corridor nord-ouest a été parcouru afin d'en vérifier la pertinence directement sur le terrain. A la sortie nord de la forêt de Cheverny, la majorité des traces et indices de la grande faune indique qu'elles empruntent un chemin longeant l'engrillagement nord du Golf de Cheverny.



Figure 17 : photographie de traces de chevreuil

Le parc du château de Cheverny étant clos, il ne peut représenter un point de passage pour la grande faune sortant de la forêt de Cheverny. Il n'a pas été retrouvé de traces longeant le mur sud du parc. Les déplacements se font donc plus à l'écart du parc du château comme le mentionne le trait en pointillé vert clair indiqué sur la carte de la figure 19 (corridor 1).

Une fois la route départementale 102 traversée, les traces sont moins denses. Il est très probable que les animaux prennent la direction de l'ouest en remontant vers le nord du château de Troussay avant de se diriger en direction de Clénord (corridor 1 représenté sur la carte de la figure 19). Des bois sont engrillagés (figure 18), obligeant les animaux à contourner certains massifs forestiers de la commune de Cellettes et se diriger plutôt vers Clénord.



Figure 18 : photographies de la clôture électrique et de l'engrillagement de la forêt et du golf de Cheverny

Des traces de Chevreuil, de Sanglier et de Blaireau ont été identifiées autour du Château du Breuil ce qui suggère des passages fréquents sur ce secteur. De plus, certaines portions de la clôture sont en mauvais état, ce qui permet aux animaux de traverser partiellement cette propriété.

Des traces ont été retrouvées plus au sud sur le secteur « Pâtureau de la Herse ». Il est possible que ces traces désignent un corridor rejoignant le château du Breuil (corridor 2 représenté sur la figure 19). La continuité du corridor est toutefois difficilement vérifiable sur tout le linéaire du fait de l'occupation du sol rendant la lecture des traces parfois impossible. Certaines zones agricoles au substrat sableux peuvent garder des traces d'anciens passages de la grande faune mais elles sont souvent effacées après une pluie alors que les terrains plus lourds gardent plus longtemps la mémoire des passages empruntés.

.../...

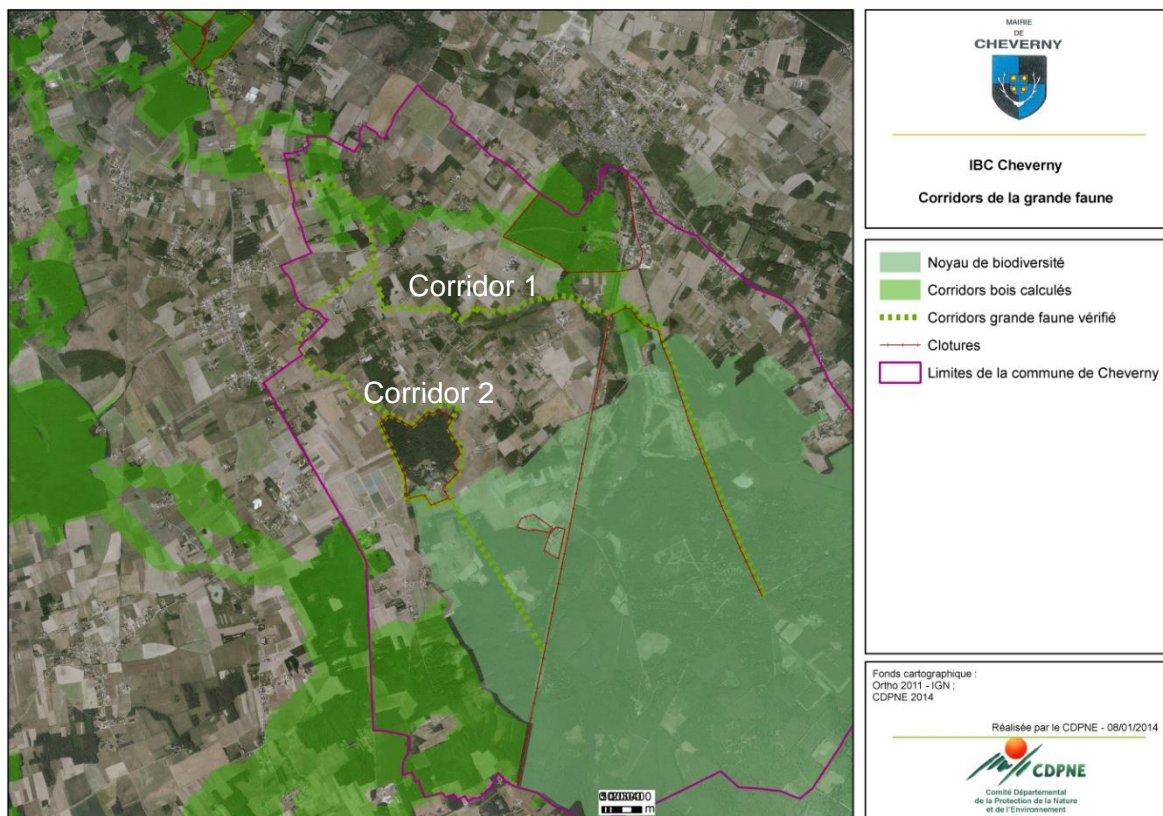


Figure 19 : carte des corridors TVB de la grande faune de Cheverny

Les corridors 1 et 2 (figure 19) identifiés par les lignes vertes de pointillés peuvent se rejoindre au nord de Cheverny. L'extrémité sud du corridor 2 aboutit sur l'engrillagement de la forêt de Cheverny ce qui suggère des déplacements de la grande faune le long de cette clôture et vraisemblablement au sud-ouest en direction de Fresnes.

⇒ **Se référer à la fiche-action n°1**

3. 3. 2. Site du lavoir et du bassin de pisciculture



Figure 20 : photographie panoramique du site du lavoir et du bassin de pisciculture

3. 3. 2. a. Habitats

Plusieurs milieux naturels ont été identifiés sur ce site :

- ☞ le ruisseau du Courpin,
- ☞ la mégaphorbiaie (marais herbacé à plantes à grandes feuilles et à fleurs colorées),
- ☞ le boisement humide d'Aulnaie-frênaie.

La mégaphorbiaie et l'Aulnaie-Frênaie sont des milieux naturels rares, en régression et menacés à l'échelle de l'Europe. Ils sont reconnus comme habitats d'intérêt communautaire (*i.e.* d'intérêt européen).

Cependant, sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture, ces milieux occupent des surfaces très réduites. Les cortèges floristiques associés à ces milieux sont, ainsi, relativement incomplets et simplifiés. De ce fait, ces milieux présentent un état de conservation de niveau moyen qui n'en font pas des sites patrimoniaux majeurs pour le département mais qui prennent une valeur particulière à l'échelle de la commune.

3. 3. 2. b. Flore

La flore associée aux milieux naturels présents sur ce site a été recensée. Le tableau (tableau 6) ci-dessous rassemble les observations réalisées en 2013.

Tableau 6 : espèces végétales recensées sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture

plantes herbacées des bords des eaux	
<i>Iris pseudacorus</i>	l'Iris faux-Acore
<i>Carex acuta</i>	le Carex aigu
<i>Caltha palustris</i>	le Populage des marais
<i>Lysimachia nummularia</i>	le Lysimaque nummulaire
<i>Juncus effusus</i>	le Jonc diffus
<i>Juncus inflexus</i>	le Jonc glauque
<i>Mentha aquatica</i>	la Menthe aquatique
<i>Carex paniculata</i> ?	le Carex paniculé (à confirmer)

plantes herbacées des marais (mégaphorbiaies)	
<i>Filipendula ulmaria</i>	la Reine des prés
<i>Epilobium hirsutum</i>	l'Epilobe hirsute
<i>Lycopus europeus</i>	le Lycope d'Europe
<i>Lythrum salicaria</i>	la Salicaire
<i>Eupatorium cannabinum</i>	l'Eupatoire chanvrine
<i>Poa trivialis</i>	le Pâturin commun
<i>Ranunculus repens</i>	la Renoncule rampante
<i>Ranunculus acris</i>	la Renoncule âcre
<i>Rumex obtusifolius</i>	l'Oseille à feuilles obtuses
<i>Carex gr. riparia-acuteformis</i>	le Carex des rives ?
<i>Galeopsis tetrahit</i>	le Galeopsis tetrahit
<i>Ranunculus ficaria</i>	la Ficaire fausse-Renoncule
<i>Cardamine pratensis</i>	la Cardamine des prés
<i>Potentilla reptans</i>	la Potentille rampante
<i>Urtica dioica</i>	l'Ortie dioïque
<i>Calystegia sepium</i>	le Liseron des haies

arbres et arbustes des bois frais à humides (Aulnaie-frênaie)	
<i>Quercus robur</i>	le Chêne pédonculé
<i>Fraxinus excelsior</i>	le Frêne élevé
<i>Alnus glutinosa</i>	l'Aulne glutineux
<i>Acer pseudoplatanus</i>	l'Erable sycomore
<i>Acer campestre</i>	l'Erable champêtre

<i>Ulmus minor</i>	l'Orme champêtre
<i>Juglans regia</i>	le Noyer
<i>Crataegus monogyna</i>	l'Aubépine nomogyne
<i>Sambucus nigra</i>	le Sureau noir
<i>Cornus sanguinea</i>	le Cornouiller sanguin
<i>Rubus fruticosus agg.</i>	la Ronce des bois
<i>Rubus caesius</i>	la Ronce bleuâtre

lianes	
<i>Hedera helix</i>	le Lierre
<i>Clematis vitalba</i>	la Clématite vigne blanche
<i>Humulus lupulus</i>	le Houblon
<i>Tamus communis</i>	le Tamier Herbe aux femmes battues

plante semi-parasite	
<i>Viscum album</i>	le Gui (sur Aubépine)

plantes herbacées des bois frais à humides (Aulnaie-frênaie)	
<i>Equisetum telmateia</i>	la grande Prêle
<i>Carex remota</i>	le Carex espacé
<i>Geranium robertianum</i>	le Géranium herbe à Robert
<i>Arum italicum</i>	l'Arum d'Italie
<i>Stachys sylvatica</i>	l'Epiaire des bois
<i>Rumex sanguineus</i>	l'Oseille sanguine
<i>Fragaria vesca</i>	le Fraisier des bois
<i>Dryopteris filix-mas</i>	la Fougère mâle
<i>Stellaria media</i>	le Mouron blanc
<i>Galium aparine</i>	le Gaillet gratteron
<i>Bromus asper</i>	le Brome rude
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	le Brachypode des bois
<i>Lapsana communis</i>	la Lampsane commune
<i>Arctium minus</i>	la petite Bardane
<i>Sonchus asper</i>	le Laiteron rude
<i>Carex hirta</i>	le Carex hérissé
<i>Taraxacum officinale</i>	le Pissenlit
<i>Heracleum sphondylium</i>	la Berce

espèce exotique naturalisée	
<i>Duchesnea indica</i>	le Fraisier des Indes

Aucune espèce végétale protégée à l'échelon national ou régional n'a été recensée sur ce site communal.

Le ruisseau du Courpin et ses rives (figures 21 et 22)

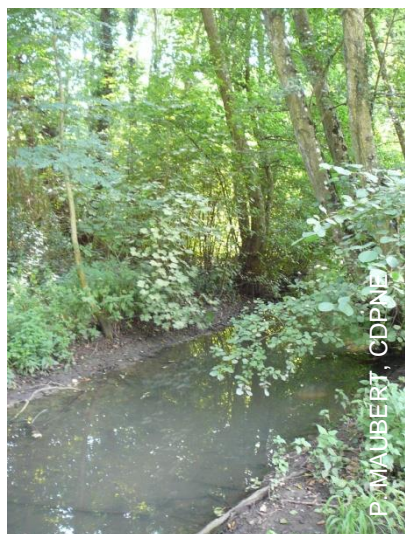


Figure 22 : photographie du ruisseau du Courpin et de ses rives



Figure 22 : photographie d'une espèce associée aux rives du ruisseau du Courpin : la menthe aquatique

Le Boisement d'Aulnaie-frênaie (figures 23 et 24)



Figure 23 : photographies du boisement d'Aulnaie-frênaie du site du lavoir et du bassin de pisciculture



Figure 24 : photographie d'une espèce associée au boisement d'Aulnaie-frênaie : la Grande Prêle

Marais herbacé (mégaphorbiaie) (figures 25 et 26)



Figure 25 : photographies de la mégaphorbiaie du site du lavoir et du bassin de pisciculture



Figure 26 : photographie d'espèces associées à la mégaphorbiaie : la Reine des prés, l'Eupatoire chanvrine et l'Epilobe hirsute (de gauche à droite)

Le Bassin de pisciculture (figures 27 et 28)



Figure 27 : photographie du bassin de pisciculture



Figure 28 : photographie d'une espèce exotique originale présente près du bassin de pisciculture : le Fraisier des Indes (fleur à gauche et fruit à droite)

3. 3. 2. c. Faune

Les groupes ciblés initialement pour les inventaires faunistiques étaient les amphibiens et les odonates. Ces deux groupes étant peu représentés sur le site, un inventaire des oiseaux a été effectué.

➤ Oiseaux

C'est, de loin, le groupe le mieux représenté sur le site. Cela vient en grande partie des habitats favorables situés sur et à proximité du lavoir.

10 espèces d'oiseaux ont été contactées par l'écoute des chants (tableau 7).

Tableau 7 : espèces d'oiseaux contactées sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture

Nom commun	Nom latin	Protection nationale	ZNIEFF	Natura 2000	Liste rouge Région Centre
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	oui			LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>				LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>				LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>				LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	oui			LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	oui			LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	oui			LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	oui			LC
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	oui			LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	oui			LC

Mis à part le Canard colvert qui est lié à la rivière, les autres espèces d'oiseaux sont inféodées au milieu boisé. La Sittelle torchepot niche par exemple dans des anciennes cavités créées par des pics très présents dans le parc du château.

➤ Amphibiens

Seul un spécimen du genre *Pelophylax* a été observé sur le site. C'est un amphibien qui fait partie du groupe des grenouilles vertes. Les amphibiens sont généralement rattachés aux milieux stagnants comme les mares et les étangs, mais ils peuvent également se rencontrer en bords de rivière comme c'est le cas pour le site du lavoir de Cheverny.

➤ Odonates

Une seule espèce a été observée, le Caloptérix éclatant, largement répandu sur les rivières du département. Elle ne possède pas un niveau de vulnérabilité alarmant d'après la liste rouge régionale. Elle se concentre sur les portions ensoleillées du cours d'eau.

➤ Autres

Quelques papillons sont susceptibles d'utiliser le site du lavoir, le plus fréquemment rencontré est le Paon du jour. Sa chenille noire peut être observée sur sa plante hôte, l'ortie.

➤ Diagnostic faune

Le site du lavoir présente un intérêt pour l'écoute des oiseaux forestiers et pour sa proximité avec la rivière. La majorité des espèces d'oiseaux contactés est protégée au niveau national mais aucune ne présente un niveau de vulnérabilité notable en région Centre.

3. 3. 3. Parcelles communales de Villavrain



Figure 29 : photographie panoramique du site de Villavrain

3. 3. 3. a. Habitats

Les parcelles communales du site de Villavrain rassemblent d'anciennes carrières de sable et leurs abords. Après arrêt de l'exploitation (et réaménagement probable avec semis de *Brome inerme*), ces milieux ont été colonisés spontanément par des milieux naturels éco-adaptés aux conditions locales de sol et de climat.

Se sont ainsi développés des milieux de :

- végétation herbacée sur sables nus plus ou moins calcarifères,
- végétation associée aux cultures sur sables,
- fourrés de prunelliers, églantiers, ronces et genêt à balais sur sols pauvres, secs et ensoleillés,
- boisements de robiniers faux-acacia avec sous-bois quasi monospécifique d'orties sur sols frais,
- fond de carrière inondable colonisé par une végétation de saulaie fraîche à humide.

Sur l'ancienne carrière située au sud de la zone, des activités de moto-cross ont favorisé le développement de végétations banales de sols tassés. Ce site a également reçu des dépôts de déchets favorisant le développement d'une végétation rudérale (*i.e.* affectionnant les sols perturbés riches en azote).

Ces milieux ne sont pas exceptionnels en Sologne viticole mais ces terrains communaux (notamment le boisement principal et ses abords) rassemblent une belle palette d'habitats naturels évoluant spontanément sans intervention humaine.

Aucun des milieux identifiés ici n'est un habitat d'intérêt européen en bon état de conservation. Est notée cependant la présence d'éléments de pelouse sur sables calcaires dotés de cortèges floristiques fragmentaires. En effet, la présence du Brome inerme, graminée à fort pouvoir d'expansion, probablement semé après l'arrêt de l'exploitation des carrières, a notablement réduit les possibilités de développement d'une riche flore indigène des sables nus et pauvres peu compétitive.

3. 3. 3. b. Flore

Tableau 8 : espèces végétales contactées sur les parcelles communales de Villavrain

Boisement principal		
strate arborescente		
<i>Robinia pseudacacia</i>	le Robinier faux Acacia	
<i>Quercus robur</i>	le Chêne pédonculé	
<i>Populus nigra</i>	le Peuplier	cultivar
<i>Prunus sp.</i>	un Prunier	cultivar
<i>Juglans regia</i>	le Noyer	
strate arbustive		
<i>Ulmus minor</i>	l'Orme champêtre	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	un Erable sycomore pourpre	ornemental
<i>Crataegus monogyna</i>	l'Aubépine monogyne	
<i>Sambucus nigra</i>	le Sureau noir	
<i>Salix sp.</i>	un Saule	(ornemental ?)
<i>Rubus fruticosus</i>	une Ronce	
<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	la Vigne vierge à cinq feuilles	naturalisée
<i>Hedera helix</i>	le Lierre	
<i>Viscum album</i>	le Gui	sur robiniers et peupliers
<i>Fallopia sp.</i>	une Renouée du Japon	Naturalisée, envahissante
strate herbacée		
<i>Bromus inermis</i>	le Brome inerme	dominant, semé ?
<i>Bromus sterilis</i>	le Brome stérile	
<i>Bromus ramosus</i>	le Brome rude	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	le Fromental	
<i>Poa pratensis</i>	le Pâturin des prés	
<i>Dactylis glomerata</i>	le Dactyle pelotonné	
<i>Urtica dioica</i>	l'Ortie dioïque	espèce dominante
<i>Geum urbanum</i>	la Benoite urbaine	
<i>Geranium robertianum</i>	le Géranium herbe à Robert	
<i>Arum italicum</i>	l'Arum d'Italie	
<i>Ranunculus acris (ou nemorosus)</i>	une Renoncule	
<i>Galium aparine</i>	le Gaillet gratteron	

<i>Glechoma hederacea</i>	le Gléchome Lierre terrestre
<i>Stellaria holostea</i>	la Stellaire holostée
<i>Geranium dissectum</i>	le Géranium disséqué
<i>Bellis perennis</i>	la Pâquerette
<i>Rumex sp.</i>	une Oseille
<i>Carex hirta</i>	le Carex hirsute
<i>Viola sp.</i>	une Violette
<i>Veronica chamaedrys</i>	la Véronique petit Chêne

pré maigre en bordure Sud de l'ancienne carrière		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	la Flouve odorante	
<i>Vulpia bromoides</i>	la Vulpie faux Brome	
<i>Carex flacca</i>	le Carex glauque	
<i>Anacamptis morio</i>	l'Orchis bouffon	orchidée
<i>Himantoglossum hircinum</i>	l'Orchis bouc	orchidée
<i>Saxifraga granulata</i>	le Saxifrage granulé	
<i>Rumex acetosella</i>	le Rumex petite Oseille	
<i>Sedum rupestre</i>	le Sédum réfléchi	
<i>Potentilla argentea</i>	la Potentille argentée	
<i>Achillea millefolium</i>	l'Achillée millefeuille	
<i>Hypericum perforatum</i>	le Millepertuis perforé	
<i>Cytisus scoparius</i>	Le Genêt à balais	
<i>Quercus pyrenaica (juv.)</i>	le Chêne tauzin	planté
<i>Salix atrocinerea</i>	le Saule roux	
<i>Pinus sylvestris</i>	le Pin sylvestre	

pré maigre en bordure Nord de l'ancienne carrière		
<i>Bromus inermis</i>	le Brome inerme	subspontané, semé ?
<i>Bromus sterilis</i>	le Brome stérile	
<i>Bromus hordeaceus</i>	le Brome mou	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	le Fromental	
<i>Holcus lanatus</i>	la Houlque laineuse	
<i>Festuca arundinacea</i>	la Fétuque faux Roseau	
<i>Festuca cf. marginata</i>	une Fétuque (cf. F. marginée)	
<i>Dactylis glomerata</i>	le Dactyle pelotonné	
<i>Poa pratensis</i>	le Pâturin des prés	
<i>Poa bulbosa</i>	le Pâturin bulbeux	forme vivipare
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	la Flouve odorante	
<i>Aira caryophylla</i>	la Canche caryophyllée	
<i>Vulpia sp.</i>	une Vulpie	
<i>Luzula campestris</i>	la Luzule champêtre	
<i>Bellis perennis</i>	la Pâquerette	
<i>Ranunculus acris</i>	la Renoncule âcre	
<i>Artemisia vulgaris</i>	l'Armoise commune	

<i>Daucus carota</i>	la Carotte sauvage
<i>Ranunculus bulbosus</i>	la Renoncule bulbeuse
<i>Plantago lanceolata</i>	le Plantain lancéolé
<i>Cerastium sp.</i>	un Céraiste
<i>Trifolium campestre</i>	le Trèfle campestre
<i>Valerianella locusta</i>	la Mâche potagère
<i>Geranium cf. rotundifolium</i>	le Géranium à feuilles rondes
<i>Veronica arvensis</i>	la Véronique des champs
<i>Senecio jacobea</i>	le Sénéçon jacobée
<i>Echium vulgare</i>	la Vipérine commune
<i>Eryngium campestre</i>	le Panicaut des champs
<i>Cirsium vulgare</i>	le Cirse lancéolé
<i>Achillea millefolium</i>	l'Achillée millefeuille
<i>Papaver rhoeas</i>	le Coquelicot
<i>Ophrys sphegodes</i>	l'Ophrys araignée
<i>Hypericum perforatum</i>	le Millepertuis perforé
<i>Geranium dissectum</i>	le Géranium disséqué
<i>Tragopogon pratense</i>	le Salsifis des prés
<i>Myosotis sp.</i>	un Myosotis
<i>Hypochoeris radicata</i>	la Porcelle enracinée
<i>Leucanthemum vulgare</i>	la Marguerite
<i>Vicia sativa</i>	la Vesce cultivée
<i>Vicia angustifolia</i>	la Vesce à feuilles étroites
<i>Rumex acetosa</i>	l'Oseille des prés
<i>Convolvulus arvensis</i>	le Liseron des champs
<i>Taraxacum officinale</i>	le Pissenlit
<i>Inula conyza</i>	l'Inule conyze
<i>Pastinaca sativa</i>	le Panais cultivé
<i>Potentilla reptans</i>	la Potentille rampante
<i>Lotus corniculatus</i>	le Lotier corniculé
<i>Medicago sativa</i>	la Luzerne cultivée
<i>Vicia hirsuta</i>	la Vesce hirsute
<i>Sanguisorba minor</i>	la petite Pimprenelle
<i>Hieracium pilosella</i>	l'Epervière piloselle
<i>Agrimonia eupatoria</i>	l'Aigremoine eupatoire
<i>Plantago lanceolata</i>	le Plantain lancéolé
<i>Fragaria vesca</i>	le Fraisier des bois
<i>Rubus fruticosus</i>	la Ronce
<i>Cytisus scoparius</i>	le Genêt à balais
<i>Rosa cf. canina</i>	un Eglantier
<i>Prunus spinosa</i>	le Prunellier
<i>Prunus avium</i>	le Merisier
<i>Robinia pseudacacia</i>	le Robinier faux Acacia

orchidée

culture de Luzerne		
<i>Medicago sativa</i>	la Luzerne	cultivée
<i>Lycopsis arvensis</i>	le Buglosse des champs	
<i>Capsella bursa pastoris</i>	la Capselle bourse à pasteur	
<i>Poa annua</i>	le Pâturin annuel	
<i>Myosotis sp.</i>	un Myosotis	
<i>Chenopodium album</i>	le Chénopode blanc	
<i>Lamium amplexicaule</i>	le Lamier amplexicaule	
<i>Erodium cicutarium</i>	l'Erodium bec de Cigogne	
<i>Geranium sp.</i>	un Géranium	
<i>Matricaria sp.</i>	une Matricaire	
<i>Stellaria media</i>	le Mouron des oiseaux	
<i>Vulpia sp.</i>	une Vulpie	
<i>Cirsium arvense</i>	le Chardon des champs	

lisière Est du bois		
<i>Bryonia dioica</i>	la Bryone dioïque	naturalisé
<i>Solanum dulcamara</i>	la Douce-Amère	
<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque d'Amérique	

mare et saulaie inondable		
<i>Salix fragilis</i>	le Saule fragile	orchidée
<i>Betula pendula</i>	le Bouleau verruqueux	
<i>Salix cf. cinerea-atrocinerea</i>	un Saule (cendré ou roux)	
<i>Rubus caesius</i>	la Ronce bleuâtre	
<i>Ribes sp.</i>	un Groseiller	
<i>Carex cf. spicata</i>	le Carex en épis	
<i>Carex hirta</i>	le Carex hirsute	
<i>Epipactis helleborine</i>	l'Epipactis helleborine	
<i>Listera ovata</i>	la Listère à feuilles ovales	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	l'Anthriscue des bois	
<i>Fragaria vesca</i>	le Fraisier des bois	
<i>Cardamine sp.</i>	une Cardamine	

ancienne sablière avec boisement spontané (moto-cross sauvage)		
<i>Bromus inermis</i>	le Brome inerme	subspontané, semé ?
<i>Ophrys sphegodes</i>	l'Ophrys araignée	orchidée
<i>Himantoglossum hircinum</i>	l'Orchis bouc	orchidée
<i>Muscari comosum</i>	le Muscari à toupet	
<i>Ranunculus bulbosus</i>	la Renoncule bulbeuse	
<i>Sanguisorba minor</i>	la petite Pimprenelle	
<i>Eryngium campestre</i>	le Panicaut des champs	
<i>Achillea millefolium</i>	l'Achillée millefeuille	

Compte tenu de la diversité des milieux naturels développés sur ces parcelles exploitées en carrières, la flore qui s'exprime est riche et diversifiée.

Cependant, aucune espèce végétale protégée à l'échelon européen, national ou régional n'a été observée dans l'un ou l'autre des milieux présents.

Diverses espèces remarquables à divers titres sont présentes ici, notamment :

- ☞ des arbres, arbustes et lianes divers,
- ☞ des orchidées (5 espèces),
- ☞ des espèces exotiques naturalisées (certaines, comme la Renouée du Japon pouvant des problèmes de colonisation difficiles à contrôler).

3. 3. 3. c. Faune

Les groupes ciblés initialement pour les inventaires faunistiques étaient les amphibiens, les odonates du fait de la présence de mares, les reptiles, les oiseaux et les insectes (papillons, sauterelles, criquets et grillons).

➤ Oiseaux

C'est, de loin, le groupe le mieux représenté sur cette zone d'étude. Cela vient en grande partie des habitats favorables situés sur ou à proximités de la zone. Celle-ci étant très étendue, plusieurs points d'écoutes de 20 minutes ont été effectués au printemps et en été.

24 espèces d'oiseaux ont ainsi été contactées par l'écoute des chants.

Tableau 9 : espèces d'oiseaux contactées sur le site de Villavrain

Nom commun	Nom latin	Protection nationale 2009	Natura 2000	ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	oui		
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	oui		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	oui		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	oui		oui
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	oui		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	oui		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	oui		
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	oui		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	oui		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	oui		
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	oui		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	oui		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			

Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	oui
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	oui
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	oui
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	oui
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	oui
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	oui

Le Faucon hobereau est une espèce déterminante ZNIEFF mais elle a été contactée en dehors des parcelles de Villavrain. Elle est toutefois présente sur la commune.

La majorité des espèces d'oiseaux possède un statut de protection nationale mais elles sont considérées comme très communes en Loir-et-Cher. On retrouve une partie du cortège habituel des oiseaux des milieux boisés avec plusieurs espèces de mésanges, Sittelle torchepot, Pinson des arbres, Pic épeiche et Grimpereau des jardins. La présence de l'Accenteur mouchet, du Rossignol philomèle, de l'Hypolaïs polyglotte, du Troglodyte mignon et des fauvelles indiquent également des strates de végétation intermédiaire comme des buissons denses, des zones de fourrés et ronciers.

C'est la diversité des strates de végétation offertes par le site de Villavrain qui permet d'offrir un accueil plus large pour l'avifaune.

➤ Amphibiens

6 espèces ont été observées sur la parcelle de Villavrain centrale. Elles se reproduisent toutes sur la grande mare. Une autre mare, plus modeste en surface et en profondeur se trouve à quelques mètres de la grande. Cette dernière accueille des larves de Salamandre tachetée terrestre et quelques Grenouilles agiles.

Tableau 10 : espèces d'amphibiens contactées sur le site de Villavrain

Espèces	Nom latin	Protection Nationale			Niveau de vulnérabilité régional 2013
		N2000	ZNIEFF		
Salamandre tachetée terrestre	<i>Salamandra salamandra terrestris</i>	oui			LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	oui			LC
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	oui	oui	oui	NT
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	oui			LC
Grenouilles vertes	<i>Pelophylax spp.</i>	oui			
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	oui			LC

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées au niveau national et le Triton crêté possède en plus un statut patrimonial. Le niveau de vulnérabilité de cette espèce est classé en quasi menacé (NT) dans la liste rouge régionale. **Sa présence et celle des autres espèces d'amphibiens fait de Villavrain un site écologiquement sensible et d'intérêt patrimonial.**

➤ Reptiles

Trois plaques reptiles (figure 30) ont été positionnées spécifiquement pour cet inventaire. Elles ont été relevées systématiquement à chaque passage (6 au total). Des prospections ont également été effectuées en lisières ensoleillées des différentes parcelles de Villavrain. Au total, ce sont 4 espèces de reptiles qui ont pu être contactées. Elles sont toutes protégées au niveau national mais aucune ne présente un niveau de vulnérabilité préoccupant en région Centre ni de statut patrimonial.

Tableau 11 : espèces de reptiles contactées sur le site de Villavrain

Espèces	Nom latin	Protection Nationale	N2000	ZNIEFF	Niveau de vulnérabilité régional 2013
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	oui			LC
Lézard vert à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	oui			LC
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	oui			LC
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	oui			LC

Les plaques permettent d'attirer les serpents car elles accumulent la chaleur apportée par les rayons du soleil. Elles permettent également d'observer des espèces plutôt discrètes comme l'Orvet fragile.



Figure 30 : photographie des plaques à reptiles posées à Villavrain



Figure 31 : couple de Vipère aspic

➤ *Odonates (libellules et demoiselles)*

Tableau 12 : espèces d'odonates contactées sur le site de Villavrain

Nom commun	Nom scientifique	Liste rouge région Centre
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	LC
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>	LC
Libellule à quatre tâches	<i>Libellula quadrimaculata</i>	LC
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC

Les espèces observées sont communes et ne possèdent pas un niveau de vulnérabilité notable en région Centre. Il n'a pas été observé d'espèce protégée au niveau national ni d'espèce d'intérêt communautaire.

➤ *Autres : lépidoptères (papillons) et orthoptères (criquets, sauterelles et grillons)*

Tableau 13 : espèces de lépidoptères (*) et orthoptères contactées sur le site de Villavrain

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale 2009	Natura 2000	ZNIEFF
Collier de corail (*)	<i>Arcia agestis</i>			
Aurore (*)	<i>Anthocharis cardamines</i>			
Ecaille chinée (*)	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>		oui	
Paon du jour (*)	<i>Inachis io</i>			
Piéride de la moutarde (*)	<i>Leptidia sinapis</i>			
Mélitée du plantain (*)	<i>Melitaea cinxia</i>			
Morio (*)	<i>Nymphalis antiopa</i>			
Piéride de la rave (*)	<i>Pieris rapae</i>			
Tircis (*)	<i>Pararge aegerie</i>			
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>			
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>			
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>			
Criquet opportuniste	<i>Euchorthippus declivus</i>			
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>			
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>			
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>			
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>			
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>			

Parmi les 9 espèces de lépidoptères, une possède un statut patrimonial : l'Ecaille chinée (figure 32). Ce papillon est présent un peu partout en région Centre. L'adulte butinant se rencontre sur de nombreuses plantes comme l'Eupatoire chanvrine, les chardons, les cirses et les Buddleia.

Les espèces d'orthoptères rencontrées sur les différentes parcelles de Villavrain sont assez communes mais témoignent des préférences écologiques variés. Ainsi, le Grillon champêtre (figure 33) est localisé sur la parcelle sud de Villavrain. Cette dernière est moins végétalisée et mieux exposée au soleil alors que le Grillon des bois est présent dans la parcelle boisée située au centre du secteur d'étude de Villavrain.

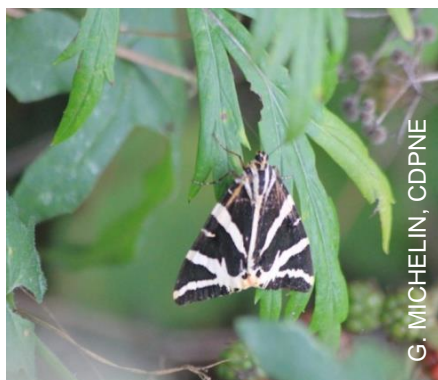


Figure 33 : photographie de l'Ecaille chinée



Figure 33 : photographie du Grillon champêtre

3. 3. 4. Parcelles potentiellement urbanisables (route de Romorantin)

Les inventaires faune, flore et milieux naturels réalisés au cours de l'année 2013 sur cette zone couvrant plusieurs dizaine d'hectares ne peuvent être exhaustifs. Il importera, lors d'une phase ultérieure de l'élaboration du PLU, de recentrer le périmètre de la zone « urbanisable » sur un territoire plus restreint sur lequel des inventaires détaillés pourront être menés.

Néanmoins, ce pré-diagnostic réalisé en 2013 dans le cadre de l'IBC s'avère tout à fait adapté pour appréhender la diversité biologique présente sur le site et en évaluer sa sensibilité écologique.



Figure 34 : photographie de la zone de l'ancien stade (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)



Figure 35 : photographie de la prairie de la Bouletière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)



Figure 36 : photographie de la Cartonnière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)



Figure 37 : photographie de la prairie de la Cartonnière (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)



Figure 38 : photographie de la voie de la Chaumette (crédits photographiques : G. MICHELIN, CDPNE)

La carte suivante (figure 39) présente la localisation des relevés faune et flore sur la zone de Cheverny potentiellement ouverte à l'urbanisation ainsi que la localisation des prises de vue photographiques des milieux (habitats naturels).

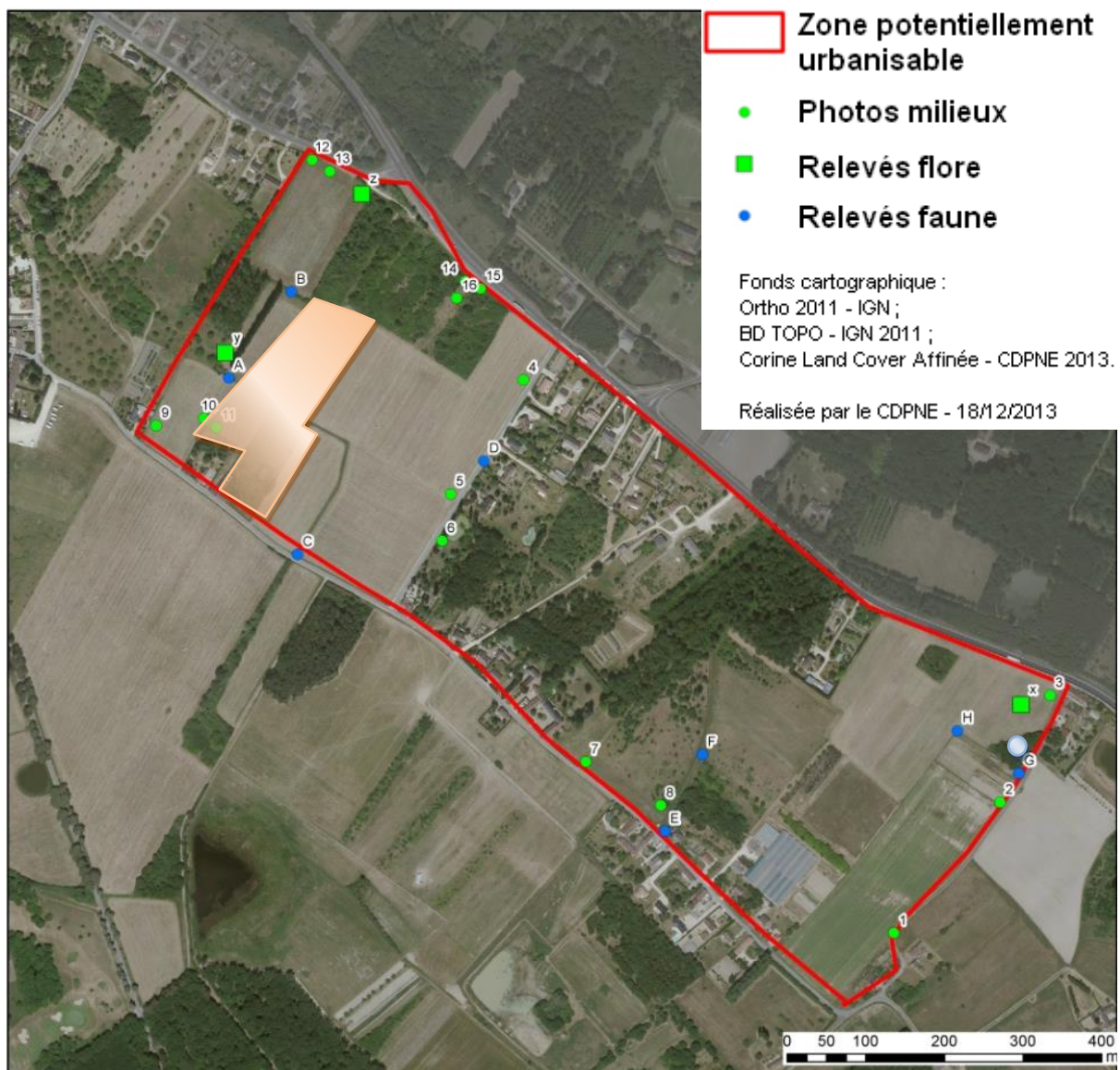


Figure 39 : carte de localisation des relevés faune et flore et des prises de vue photographiques des milieux sur la zone potentiellement urbanisable de Cheverny

3. 3. 4. a. Habitats

Ci-dessous, sont insérées les prises de vue photographiques des milieux naturels ou semi-naturels présents sur la zone d'étude (numéros des photographies à mettre en relation avec la carte de la figure 39).



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16

La zone peut être comparée à un rectangle de 1 200 mètres de long sur une largeur d'un peu plus de 400 mètres. Cette surface est occupée par des milieux variés, formant un paysage tantôt ouvert avec des prairies, des champs, tantôt fermé avec des fourrés et des boisements. Ce secteur est également en partie déjà urbanisé.

Les photographies, pages précédentes, illustrent la diversité des paysages et des milieux naturels et semi-naturels présents, à côté de parcelles déjà bâties et souvent fortement humanisées.

La plupart de ces milieux sont conditionnés par les activités agricoles ou dérivent d'une évolution largement spontanée d'anciens espaces agricoles.

Au cours des prospections sommaires réalisées en 2013, aucun habitat naturel d'intérêt européen n'a été diagnostiqué sur cette zone. L'occurrence de tels milieux apparaît très faible du fait du passé agricole de cet espace et de la quasi-absence de zones humides. Les prairies (certaines apparaissant comme peu fertilisées) constituent probablement les milieux parmi les plus intéressants et les plus menacés de disparition (par abandon des pratiques agricoles).

3. 3. 4. b. Flore

La flore associée à ces milieux est diversifiée, du fait de la grande superficie de cette zone, mais elle apparaît surtout composée d'espèces communes, largement réparties sur la commune (comme à l'échelle de la région naturelle Sologne).

Aucune espèce protégée ou rare n'a été observée au cours des prospections sommaires réalisées.

Le tableau suivant (tableau 14) rassemble les espèces recensées sur trois milieux herbacés représentatifs des prairies du secteur étudié (secteurs X, Y, Z de la figure 39).

Tableau 14 : espèces végétales recensées sur trois milieux herbacés représentatifs des prairies de la zone de Cheverny potentiellement urbanisable

Prairie mésophile de fauche au Nord-Ouest du Petit Breuil	
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
le Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
la Houllque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
la Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
la Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i>
l'Agrostis capillaire	<i>Agrostis capillaris</i>
la Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>
la Vesce hirsute	<i>Vicia hirsuta</i>
la Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i>
le Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>
la Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
le Compagnon blanc	<i>Silene latifolia alba</i>
la Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>
la Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
la Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
l'Oseille patience	<i>Rumex acetosa</i>
la Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>
le Géranium colombin	<i>Geranium columbinum</i>
la Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>
la Porcelle enracinée	<i>Hypochoeris radicata</i>
un Ail	<i>Allium cf. vineale-oleraceum</i>
le Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
la Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>

Prairie humide au Nord-Ouest de l'ancien stade	
la Houllque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
un Agrostis	<i>Agrostis sp.</i>
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
la Luzule chapêtre	<i>Luzula campestris</i>
le Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
le Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>
le Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
la Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
le Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
la Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
le Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>

Prairie semée (?) sur ancienne culture (?) au sud des containers, route de Romorantin	
un Chiendent glauque	<i>Elytrigia sp.</i>
le Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
la Houlique laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
l'Agrostis stolonifera	<i>Agrostis stolonifera</i>
le Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
la Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
le Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
la Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>
le Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobea</i>
la Porcelle enracinée	<i>Hypochoeris radicata</i>
le Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>
le Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
l'Andryale	<i>Andryala integrifolia</i>
le Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>
un Caucalis	<i>Caucalis sp.</i>
le Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
le Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
un Epilobe	<i>Epilobium sp.</i>
le Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i>

3. 3. 4. c. Faune

Plusieurs groupes faunistiques ont été initialement ciblés pour les parcelles potentiellement urbanisables. Les groupes gardés sont les oiseaux, les papillons et les amphibiens. Etant donné la taille du secteur d'étude, plusieurs points d'écoute et d'observation ont été effectués afin de couvrir un maximum de surface. Cet inventaire permet d'évaluer la sensibilité écologique du secteur mais il ne peut pas être considéré comme exhaustif.

Tableau 15 : espèces d'oiseaux contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable

Parcelles potentiellement urbanisables	Zones d'étude					Nom commun	Nom latin	Natura 2000	Protection nationale	ZNIEFF
	Bouletière	Chemin de l'Aunay	Ancien stade	Voie de la Chaumette	la Cartonnière					
3	1			1	1	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		oui	
2		1		1		Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			
1					1	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		oui	
1					1	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		oui	
1					1	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			
1	1					Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		oui	
2	1	1				Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			
1				1		Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		oui	
1					1	Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			
2		1		1		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		oui	
1				1		Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		oui	
1					1	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		oui	
3	1		1		1	Hirondelle rustique	<i>hirundo rustica</i>		oui	
1	1					Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		oui	oui
1					1	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		oui	
1			1			Martinet noir	<i>Apus apus</i>		oui	
1	1					Merle noir	<i>Turdus merula</i>			
1				1		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		oui	
2	1				1	Moineau domestique	<i>Paser domesticus</i>		oui	
1					1	Pic vert	<i>Picus viridis</i>		oui	
1			1			Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	oui	oui	
5	1	1	1	1	1	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			
2			1		1	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		oui	
1					1	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		oui	
3	1		1		1	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		oui	
1					1	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		oui	
1					1	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		oui	
2	1				1	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		oui	
1			1			Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			
1			1			Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		oui	

30 espèces d'oiseaux ont été contactées sur ce secteur d'étude. Parmi elles, 23 sont protégées au niveau national et une au niveau européen, la Pie grièche écorcheur.

Enfin, une espèce déterminante ZNIEFF en région Centre a également été entendue, la Huppe fasciée, qui se reproduit dans un ancien verger situé au nord-ouest de l'ancien stade. Il n'a pas été révélé de preuve de nidification sur le secteur d'étude, ce qui n'est pas le cas pour la Pie grièche écorcheur. Un couple a en effet niché cette année dans la zone de fourrés bordant le côté sud de l'ancien stade. Cette zone est typiquement favorable à l'espèce qui demande des haies denses d'épineux situées en contexte prairial. Cet oiseau d'intérêt européen demande un maintien des zones prairiales bordées de pruneliers, d'aubépines... **Cette zone est donc très sensible écologiquement.**

➤ *Amphibiens et reptiles*

Tableau 16 : espèces d'amphibiens contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable

la Cartonnière	Voie de la Chaumette	Espèces	Nom latin	Protection Nationale		
				N2000	ZNIEFF	
1		Grenouille verte	<i>Pelophylax spp.</i>	oui		
	1	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	oui		

Le secteur d'étude n'est pas riche en sites aquatiques. Toutefois, il existe une zone humide dans le bosquet situé au nord-est le long de la voie de la Chaumette. Il y a été observé des pontes de Grenouille agile.

Le lieu-dit de la Cartonnière bénéficiait d'un réseau de fossés en eau lors du passage de printemps 2013. Des grenouilles vertes ont été observées en déplacement.

La zone humide située dans le bois le long de la voie de la Chaumette (figure 40) est un site de reproduction pour la Grenouille agile. Il doit être préservé et ne pas être comblé.



Figure 40 : bois et zone humide, voie de la Chaumette

➤ *Autres : lépidoptères*

Tableau 17 : espèces de lépidoptères contactées sur la zone de Cheverny potentiellement urbanisable

Parcelles potentiellement urbanisables						Nom commun	Nom scientifique
	Bouletière	Chemin de l'Aunay	Ancien stade	Voie de la Chaumette	la Cartonnière		
1			1			Collier de corail	<i>Arcia agestis</i>
1			1			Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>
1			1			Hespéride de la Mauve	<i>Pyrgus malvae</i>
1				1		Paon du jour	<i>Inachis io</i>
2			1		1	Piéride de la moutarde	<i>Leptidia sinapis</i>
1					1	Tircis	<i>Pararge aegerie</i>



Figure 42: photographie de l'Hespéride de la Mauve

Le Collier de corail et l'Hespéride de la Mauve (figure 41) sont des papillons indicateurs de prairies maigres et pelouses sèches. Ces milieux sont bien représentés autour de l'ancien stade.

D'autres comme le Tircis (figure 42) et la Piéride de la Moutarde sont associés aux bois clairs, aux lisières.



Figure 41 : photographie du Tircis

Il y a donc à la fois des espèces de milieux ouverts et d'autres indicatrices de milieux fermés.

➤ *Diagnostic faune*

La zone de l'ancien stade (figure 43) est écologiquement sensible d'un point de vue faunistique du fait de la présence de la Pie grièche écorcheur (figure 44 et cf. figure 39). La haie bordant le stade au sud-est permet la nidification de cette espèce d'intérêt européen. Les prairies situées au sud et à l'est de l'ancien stade fournissent les insectes nécessaires à l'alimentation des oiseaux. Cette mosaïque d'habitats est nécessaire au maintien de l'espèce. Ni la haie ni les prairies ne devront être impactées par une future urbanisation.



Figure 43 : photographie du secteur écologiquement sensible (ancien stade)



Figure 44 : photographie de mâle de Pie grièche écorcheur

Le bois situé le long de la voie de Chaumette possède une zone humide favorable à la reproduction de la Grenouille agile en 2013. Cet habitat ainsi que son alimentation en eau devra être préservé de toute urbanisation (cf carte figure 39 ●).

IV. ENJEUX ET PRÉCONISATIONS (fiches-actions)

Le dispositif IBC, mené au cours des années 2012 et 2013 sur la commune de Cheverny, a permis de mettre en évidence diverses problématiques :

- de gestion du patrimoine naturel communal et de sa biodiversité,
- de mise en valeur de ce patrimoine que ce soit à travers les volets « inventaires naturalistes » et « sensibilisation à la biodiversité » mais aussi à travers divers questionnements qui se sont posés au moment des comités de suivi.

Des fiches-actions adaptées aux problématiques communales ont donc été rédigées. Elles sont synthétisées dans le tableau suivant (tableau 18) et sont présentées à la suite de ce tableau.

Tableau 18 : synthèse des thèmes développés dans les fiches-actions

N° de la fiche-action	Thème développé
1	Trames Vertes et Bleues : prise en compte des corridors forestiers sur le territoire communal
2	Site du lavoir et du bassin de pisciculture : planter une haie
3	Mettre en place sur la commune les nichoirs à Chouettes Chevêches et Chouettes effraies
4	Gérer la parcelle boisée de Villavrain et sa mare

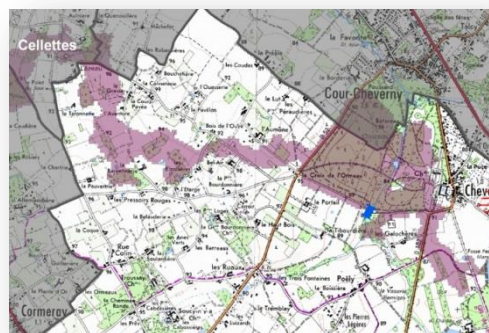
.../...

Contexte

Le déplacement des espèces est une nécessité pour éviter un appauvrissement de la biodiversité. L'étude des Trames Vertes et Bleues (TVB) réalisée sur le territoire du SIAB a permis de révéler des corridors (zones de déplacement des espèces) et noyaux de biodiversité. Le but de ce nouvel outil est de guider les collectivités dans l'évolution de leur urbanisation.

Il est important de prendre en compte l'étude des Trames Vertes et Bleues (TVB) pour les communes, notamment puisqu'elle devra être considérée dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, le Grenelle 2 impose de prendre en compte la TVB à toutes les échelles : échelle nationale, échelle régionale, échelle du SCOT, échelle des PLU. Il y a notamment obligation de maintenir la fonctionnalité du corridor (le passage).

La synthèse bibliographique réalisée dans le cadre de l'IBC a mis en exergue un corridor forestier présent au nord-ouest de la commune qui présente un risque de rupture important en cas d'urbanisation (corridor retranscrit en violet sur la carte ci-contre).



Un inventaire des traces et indices laissés par les grands mammifères ainsi qu'une enquête réalisée notamment auprès de la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher avait pour objectif de préciser la fonctionnalité de ce corridor afin de porter à la connaissance de la commune ces éléments et ainsi les prendre en compte dans des projets d'urbanisation.

Les résultats de cette enquête et des inventaires de terrain sont présentés dans le présent rapport (paragraphe III.3.3.1). S'y référer pour plus de détails.

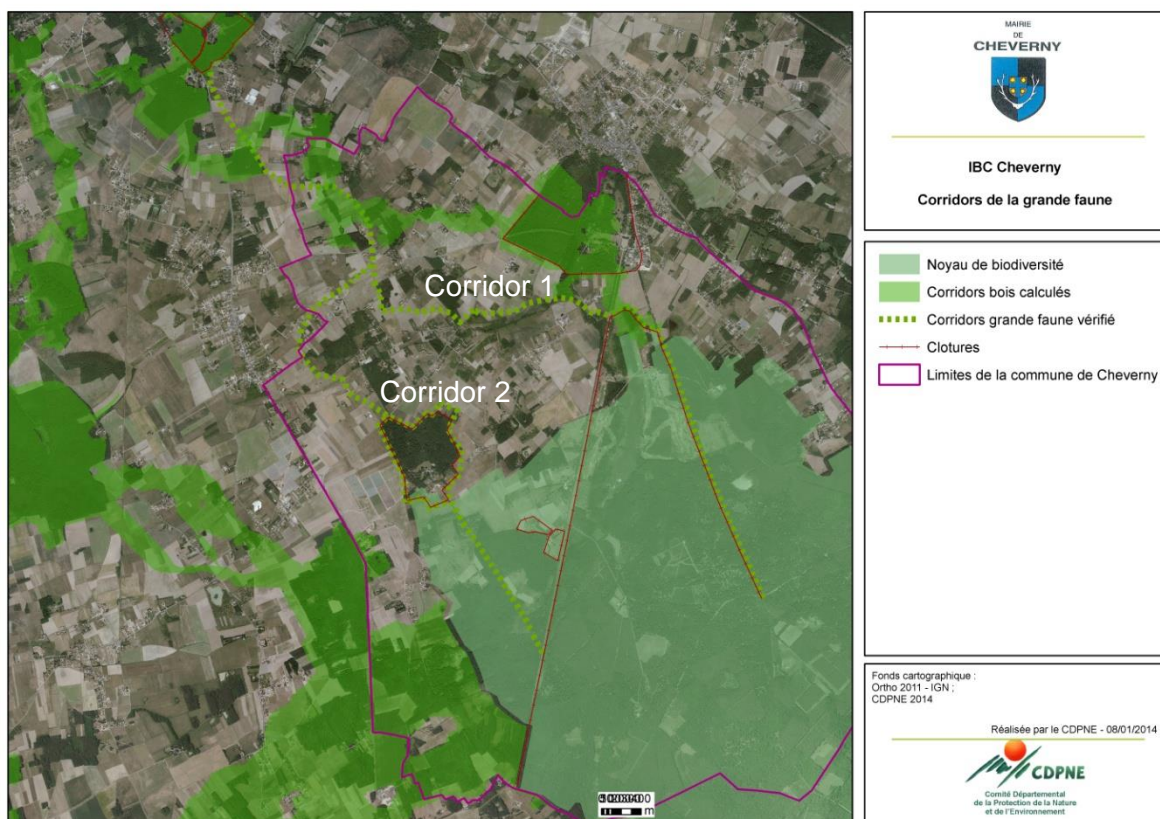
Préconisations

Etant donné l'engrillagement, les corridors 1 et 2 présentés sur la carte suivante en pointillés (légende : « corridors grande faune vérifiés ») sont utilisés pour le déplacement de la grande faune contrairement à celui initialement modélisé par l'étude TVB du SIAB (légende : « corridors bois calculés »). Il sera important prendre en compte ces corridors lors de la révision du PLU.

Le premier facteur impactant le déplacement de la grande faune sur la commune de Cheverny est l'**urbanisation**. Les secteurs où les habitations sont accolées les unes aux autres sont néfastes. Il est donc préférable d'éviter de densifier les habitations le long de la route de Poëly afin de préserver des passages entre la forêt de Cheverny et la commune de Cellettes. Il en est de même pour les lieux dits de l'Aumône, du Bois De l'Ouye et la Cour Pavée situés au nord-ouest de la commune. A l'inverse, une urbanisation au sud-est du centre bourg de Cheverny aura beaucoup moins d'impact sur le déplacement de la grande faune.

Le deuxième facteur qui est de loin le plus important se trouve être l'**engrillagement**. Il est quasiment impossible pour la grande faune de sortir de la forêt de Cheverny par sa limite ouest.

Les murs et grillages de plus de 2 mètres sont infranchissables comme l'enceinte du parc du château de Cheverny. Cela suppose toutefois un entretien couteux et certaines propriétés avant closes redeviennent perméables à la grande faune. Mais cette tendance n'est pas générale.



Documents de référence

- ☞ Etude de la TVB réalisée sur le territoire du SIAB : consultable sur le site internet de la plateforme de l'information territoriale de Loir-et-Cher « Pilote 41 » www.pilote41.fr (ou se renseigner auprès du CDPNE)
- ☞ Résultats des inventaires naturalistes réalisés dans le cadre des IBC (2012-2013) : rapport IBC (consultable à la mairie de Cheverny)

Contexte

Projet communal

La commune souhaite implanter une haie champêtre sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture (sur une cinquantaine de mètres, côté champs).



G. MICHELIN, CDPNE

Le site du lavoir et du bassin de pisciculture de Cheverny

Les nombreux rôles de la haie et l'intérêt pour la biodiversité

Les haies ont un rôle écologique important et représentent un milieu riche en terme de biodiversité. Nombre de plantes et d'animaux viennent ainsi y trouver un abri, se nourrir, ou se reproduire. Mais depuis les années 1960, près de 200 000 km de haies ont été supprimées en France...

Pourtant les haies assurent de nombreuses fonctions nécessaires à la biodiversité et à la qualité de notre environnement.

Elles offrent de la **nourriture** aux animaux : aux insectes (grâce aux fleurs, feuillages et bois morts), aux oiseaux (baies), aux micromammifères comme les écureuils, les musaraignes ou les hérissons, etc... A l'automne, les feuilles tombées au sol et en décomposition nourrissent elles aussi de nombreux insectes, vers de terre, champignons et bactéries qui, en les digérant, donnent au sol une matière très riche en minéraux, indispensable au renouvellement de la terre. C'est ainsi que les haies lèguent au sol un engrais naturel appelé humus. En outre, certains animaux, comme le hérisson les utilisent pour **confectionner leurs nids** qu'ils occuperont pendant tout l'hiver.

Elles fournissent aussi un habitat idéal pour la **nidification** de nombreux oiseaux, parmi lesquels le rouge-gorge, les mésanges et les perdrix.

Cette **biodiversité assure ainsi un bon équilibre entre les espèces de plantes et d'animaux**, limitant ainsi la prolifération de certaines espèces.

Elles jouent aussi le rôle de **régulateur naturel du climat**. En été, grâce à l'ombre de la haie, le sol se dessèche moins. En hiver, elle constitue un obstacle au vent froid.

De plus, la haie participe à la **protection du sol et de l'eau**. Les arbustes, comme toutes les plantes, limitent l'érosion du sol. Leurs racines permettent à l'eau de mieux s'infiltrer dans le sol pour rejoindre les nappes phréatiques, ce qui limite les inondations et contribue à faire des réserves d'eau en cas de sécheresse. Enfin, elles piègent les excès de produits chimiques agricoles et protègent ainsi les cours d'eau environnants.

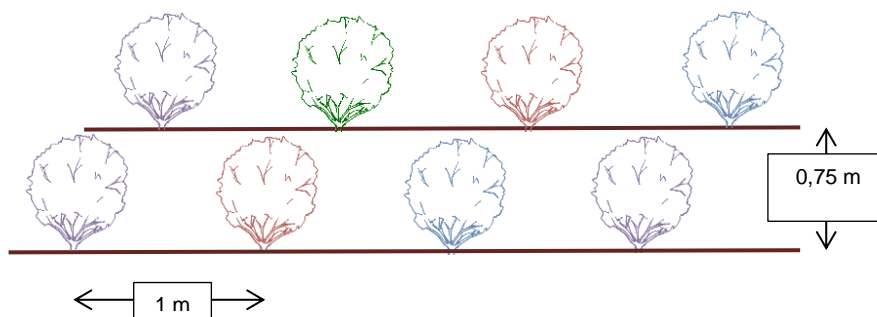
Enfin, la haie participe à notre bien être en nous procurant de l'ombre en été et en fournissant, selon les saisons, **des couleurs et des odeurs diverses et variées**. Au printemps, un festival de fleurs envahit les arbustes et de magnifiques bouquets champêtres peuvent être réalisés avec le genêt, le chèvrefeuille, le houx ou encore l'églantier. Certains fruits peuvent être utilisés pour faire des confitures ou autres mets délicieux, ceux de la ronce (les mûres), de l'aubépine ou des prunelliers. En automne, c'est les couleurs rouges et dorées des feuilles prêtes à tomber qui illuminent le paysage.

Préconisations

Les clés pour planter une haie naturelle et qui favorise la biodiversité

- ✓ **Varié les essences** (pour le plaisir de l'œil et parce que chaque espèce remplit des fonctions différentes pour les animaux) et choisir des **arbustes locaux** ! Privilégier les **espèces sauvages** : chêne, charme, érable champêtre, cornouiller, sureau, aulne, saule, noisetier, fusain, viornes, aubépines, prunellier, houx... **Mélanger les espèces à feuilles caduques** (qui tombent en hiver) et **des espèces à feuilles persistantes**. Des arbres fruitiers peuvent aussi y être intégrés.
- ✓ La **haie libre** paraîtra plus naturelle que la haie taillée : les arbustes n'y sont jamais taillés au carré. La haie forme souvent deux rangées en quinconce espacées de 75 cm. Une distance d'1 m sépare les plants d'un même rang.

A noter : en absence de réglementation particulière (arrêtés locaux), la loi exige que toute plantation se fasse au minimum à 50 cm de la limite de propriété si les végétaux ne dépassent pas 2 m de hauteur. Les arbres et arbustes de plus de 2 m de haut devront être installés à plus de 2 m de la limite séparative.



- ✓ **Planter de l'automne au tout début du printemps**, hors période de gel.
- ✓ **Laisser pousser les plantes herbacées aux abords de la haie**, ce qui assure une transition bienvenue entre l'espace ouvert (la pelouse, le chemin, ...) et le cœur de la haie. Il est inutile de désherber au ras du sol sous la haie, car sa densité limite rapidement la croissance des plantes.
- ✓ **Laisser quelques branchages morts ou quelques bûches, préserver les troncs creux**, ils abritent des insectes xylophages (mangeurs de bois) dont sont friands de nombreux petits passereaux.
- ✓ **Favoriser les plantes grimpantes qui étofferont la haie** : églantine, chèvrefeuille, clématites, lierre (les dernières fleurs de l'automne pour les abeilles et papillons), etc...
- ✓ **Tailler la haie en hiver (haie taillée) ou la recéper (haie libre), et idéalement, en plusieurs fois**. Laisser les déchets de coupe un jour ou deux au pied de la haie avant de les enlever, ce qui permet aux insectes notamment d'avoir le temps de rejoindre l'abri de la haie.
- ✓ Lors de l'implantation, il faudra **veiller à ne pas rompre une canalisation** alimentant la source du bassin de pisciculture et faire en sorte que le système racinaire ne vienne pas colmater cette canalisation.

Documents de référence

- ☞ Planter des haies, Dominique SOLTNER, 9^{ième} édition 2013
- ☞ Le jardin naturel, Vincent ALBOUY, Delachaux et Niestlé, 2005
- ☞ www.jardinsdenoe.org

Contexte

Pour le volet « sensibilisation » de l'IBC, les membres ont choisi de travailler notamment sur l'accueil des rapaces nocturnes sur la commune.

En effet, ces animaux sont en régression en France en raison des nombreuses menaces qui pèsent sur leurs ailes :

- ☞ destruction et la fragmentation de leurs milieux de vie,
- ☞ pollution lumineuse
- ☞ produits phytosanitaires,
- ☞ trafic routier,
- ☞ engrillagement des clochers,
- ☞ électrocutions et collisions avec les lignes électriques,
- ☞ ...



CDPNE

Ainsi, trois manifestations pour mieux connaître et protéger ces animaux ont été organisées sur la commune en 2013. Un atelier de dissection des pelotes de réjection à destination des scolaires ; une sortie crépusculaire pour observer et écouter chouettes et hiboux, précédée d'une présentation en salle à destination du grand public ; et un atelier intergénérationnel « un petit, un grand » où trois nichoirs ont été construits : deux nichoirs à Chouettes chevêches et un nichoir à Chouettes effraies.

Préconisations

Il s'agit maintenant d'installer ces nichoirs sur la commune.

Nichoir à Chouette chevêche

Cet oiseau se rencontre dans des **milieux « ouverts »**, il est donc inutile de placer des nichoirs à son attention dans des forêts, bois et même dans les vergers trop densément plantés. Ses endroits favoris sont des prairies pâturées, bordées de vieux arbres avec de nombreux piquets de clôture. Les grands parcs, les vieilles ruines ou les bâtiments agricoles sont aussi souvent fréquentés.

Où ? Choisir un arbre robuste possédant des grosses branches latérales afin d'accrocher le nichoir. Éviter de placer celui-ci trop près d'une route, d'une mare, d'un abreuvoir, le long d'une rivière ou d'un sentier. Un arbre isolé au milieu de son domaine de chasse est souvent très attractif. Vous pouvez placer deux nichoirs par site, à environ 50 m l'un de l'autre.

Essayer de placer le trou d'envol vers l'est afin d'empêcher les pluies battantes et les vents dominants de s'engouffrer dans le nichoir.

Placer le nichoir sous une branche à une hauteur de 3 à 5 m, à l'aide de 3 liens (fil électrique plastifié de 2,5 mm). Il est préférable d'utiliser des pitons plutôt que de passer les câbles à travers les parois du nichoir car l'eau risque, en suivant le lien, de pénétrer à l'intérieur. Des petits bouts de bois peuvent être intercalés entre le fil et la branche-support afin de ne pas blesser celle-ci. Il faut soit appliquer le nichoir à la branche, soit le laisser pendre (cela ne changera rien pour l'oiseau).

En septembre, vider et nettoyer le nichoir (à l'aide d'une brosse métallique par exemple). **Garnir le fond du nichoir avec de la sciure** pour absorber les fientes qui pourraient ronger le bois.



Chouette Chevêche

Nichoir à Chouette effraie

Cet oiseau se rencontre dans les **milieux « ouverts » et bocages, fermes, bourgades bordées de champs et de prairies.**

Où ? Installer le nichoir à 10 à 15 mètres au-dessus du sol, dans un **lieu pas ou peu fréquenté et obscur** (combles ou greniers de grands bâtiments, clocher, pigeonnier, grange ou hangar agricole...). Un accès permanent au nichoir doit exister (lucarne, trou d'envol donnant directement sur l'extérieur ou par un court couloir d'accès...). **Fixer le nichoir contre un mur ou une poutre.**

En hiver, vider et nettoyer le nichoir. Garnir le fond avec une couche de sciure (3 à 4 cm d'épaisseur) pour absorber les déjections des jeunes.



Chouette effraie

Autres précautions à prendre

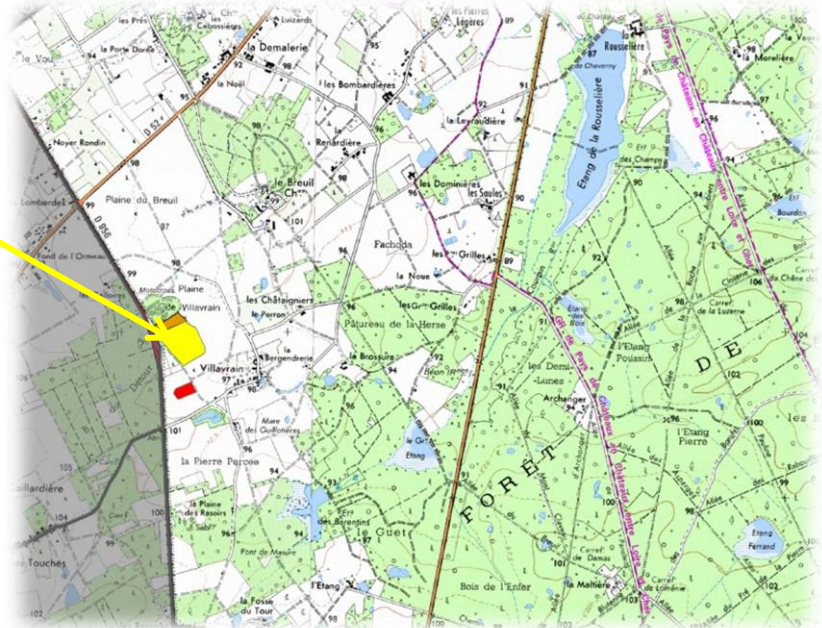
- Ne pas vernir, peindre ou traiter le nichoir, même à l'extérieur, car les produits utilisés peuvent être répulsifs ou toxiques pour les oiseaux
- Le nichoir ne doit pas être placé à proximité d'une route fréquentée
- Ne jamais visiter le nichoir en période de nidification ! (mars à juin)

Documents de référence

- ☞ <http://nuitdelachouette.lpo.fr/docs/pdf/nichoir-nocturne.pdf>
- ☞ www.noctua.org

Contexte

Parcelle concernée
par la fiche-action



Près du motocross de l'ancienne carrière de Villavrain, trois parcelles appartiennent à la commune. La parcelle située au centre sur la carte ci-dessus est utilisée par l'association Equitrek.

Dans le cadre de l'IBC, les membres ont choisi de réaliser des inventaires naturalistes (faune, flore, milieux naturels) sur celle-ci afin de mieux connaître le patrimoine naturel qu'elle héberge et savoir comment la gérer au mieux.

Cette parcelle est très intéressante quant au potentiel de biodiversité qu'elle peut accueillir. Elle comporte notamment une mare qu'il conviendrait de gérer afin d'améliorer ce potentiel et d'éviter son comblement.

Intérêts des mares

Les plantes aquatiques poussent naturellement dans la mare. Celle-ci offre à sa périphérie un milieu marécageux où l'humidité quasi-permanente est favorable à des plantes spécifiques comme l'iris des marais et la reine des prés. Certaines espèces comme le crapaud commun ou des libellules ne vivent pas dans l'eau directement mais dépendent fortement de ce milieu au cours de leur existence (leurs larves ont une vie aquatique). D'autres comme la grenouille verte, le dytique ou la notonecte vivent dans les étendues d'eau à longueur d'année. Les hirondelles et les abeilles maçonnes y trouvent la boue dont elles ont besoin pour faire leur nid. La mare peut même être visitée par des échassiers comme le héron cendré ! Habitat très riche en espèces animales et végétales, **la mare est un élément clé dans la sauvegarde de la nature de proximité.**

Pourtant, beaucoup de **zones humides ont été malmenées** jusqu'à une période récente car elles étaient considérées comme inutiles, ayant peu d'intérêt, voire malsaines. Beaucoup ont donc été asséchées puis rebouchées. Aujourd'hui, même si leurs rôles sont reconnus, les milieux humides sont encore directement victimes des pollutions, et en particulier celles causées par des engrais et des pesticides. Mais chaque fois qu'une mare disparaît, cela rend plus vulnérable les cours d'eau qui sont à proximité car les plantes qui s'y développent jouent un rôle de filtre naturel en absorbant et en décomposant les produits chimiques.

Préconisations

Conseils de gestion du site

Pour assurer le maintien de plusieurs populations d'insectes, il conviendra de **ne pas faucher les lisières des parcelles boisées et des bords des chemins avant juillet**.

D'une manière générale, la fauche des bords de routes et bord des chemins est préférable à partir du mois d'août s'il n'y a pas d'enjeu d'un point de vue sécurité. Dans le cas contraire, **éviter de faucher en dessous de 15 centimètres**.

Conseils de gestion de la mare

La grande mare au centre de la parcelle boisée de Villavrain souffre d'un ombrage important de ses berges du fait de colonisation des ligneux.

Il serait judicieux de **bucheronner une majorité de ligneux sur les berges ouest et sud sur une largeur de 3 mètres** à partir de la limite air/eau. Cela aura pour conséquence de faciliter le développement de plantes aquatiques en pieds de berges, améliorant ainsi les potentiels d'accueils pour de nombreuses espèces. De plus, cette réouverture améliorera l'aspect visuel de la mare qui actuellement se trouve étouffée par les arbres.

Pour la plupart des travaux d'entretien et de gestion, la période d'intervention privilégiée est comprise entre début septembre et fin octobre. En effet à la fin de l'été, les espèces végétales et animales ont terminé leur période de reproduction. Cependant, même à cette époque de l'année, il faudra agir avec précaution.

A long terme, gérer l'envasement... Ceci est un phénomène naturel. Il s'agit d'une accumulation des plantes ou parties de plantes mortes tombées dans l'eau (feuilles en général) qui se transforment petit à petit en vase. La couche de vase peut atteindre une épaisseur quelquefois importante et provoque à terme un comblement de la pièce d'eau. Il faut alors procéder à un curage de la mare. Le curage peut se faire à l'aide d'une pelle mécanique. Actuellement cette opération n'est pas nécessaire et la coupe des arbres situés en périphérie limitera l'apport des feuilles mortes dans la mare.

Attention ! Une telle opération peut être très néfaste à la flore et à la faune naturelles. En effet, la vase abrite un grand nombre d'espèces animales (mollusques, insectes, organismes planctoniques) et une quantité de graines souvent importante (appelée aussi « banque de graines » en référence à son rôle de réservoir). Il est donc préférable de retirer la vase au maximum sur la moitié de la surface de la mare en privilégiant la zone la moins en eau. La vase sera positionnée à proximité de la mare afin de laisser la possibilité aux macro-invertébrés de revenir dans la mare. Veiller à ne pas creuser trop profondément, au risque de percer la couche d'argile (jamais au-delà de 1,50 m). Enfin, profitez de la pelle mécanique pour recréer des berges en pentes douces sans lisser pour que la végétation puisse repartir plus vite. Si besoin, rajeunissez les fossés alimentant la mare. Quand la mare ne sera plus en eau sur la partie non curée, il sera temps de curer cette moitié de mare.

L'utilisation de produits chimiques doit être proscrit, tout comme l'introduction de plantes ou d'animaux (poissons, tortues de Floride, grenouilles taureaux, canards etc.).

Conseils de gestion pour la parcelle communale de Villavrain la plus au nord

Espèces visées : papillons, orthoptères et donc les oiseaux insectivores (hirondelles, tatarier, ...)

- ✓ Fauchage tardif après le 1^{er} août de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur, lors d'une journée chaude et ensoleillée,
- ✓ laisser des bandes enherbées plus hautes le long de la haie de la route (pour favoriser d'autres espèces, les espèces de lisière) et sur des petites surfaces

Documents de référence

- ☞ <http://www.jardinsdenoe.org/la-biodiversite-des-jardins/la-mare>
- ☞ http://www.nord-nature.org/fiches/fiche_b3.htm
- ☞ Rapport IBC Cheverny (paragraphe « résultats des inventaires »)

V. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

1. Actions d'animation et de sensibilisation à la biodiversité

1.1 Méthodologie de travail

Lors du comité de suivi du 28/02/2013, deux objectifs ont été définis pour mener des actions d'animation et de sensibilisation à la biodiversité sur la commune :

- ☞ valoriser le terrain communal du site du lavoir et du bassin de pisciculture,
- ☞ mieux connaître des espèces en déclin : les rapaces nocturnes.

Ont ensuite été choisies plusieurs actions à destination de divers publics.

Un groupe de travail « animation » composé de membres de la commune et du CDPNE a été composé et s'est réuni à deux reprises :

- ☞ le 25/04/2013 : pour définir les modalités techniques des diverses actions programmées et l'organisation. A la suite de cette réunion, des fiches techniques décrivant chaque action ont été rédigées et validées par l'ensemble des membres.
- ☞ le 19/11/2013 : pour débattre et valider les textes et les illustrations des deux panneaux (faune et flore) que la commune souhaitait mettre en place sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture.

1.2 Présentation des actions mises en place

Le tableau ci-dessous (tableau 19) présente les objectifs définis pour ce volet « animation et sensibilisation » de l'IBC, les actions mises en œuvre, le public auquel chaque action était destinée et la date ou période de mise en œuvre.

Tableau 19 : objectifs, actions, public visé et périodes de réalisation du volet « animation et sensibilisation à la biodiversité » de l'IBC de Cheverny

Objectifs	Actions	Publics concernés	Périodes de réalisation
Valoriser le terrain communal du site du lavoir et du bassin de pisciculture	Création de deux panneaux sur la biodiversité communale	Grand public	Nov. 2013
	Atelier de découverte du patrimoine naturel du site	Enfants (8/12 ans)	31 oct. 2013
Mieux connaître des espèces en déclin : les rapaces nocturnes	Ateliers (deux) de dissection de pelotes de réjection	Scolaires : CE1 et CE2	17 juin 2013
	Sortie à la découverte des rapaces nocturnes et de leurs mœurs	Grand public	14 juin 2013
	Atelier intergénérationnel de construction de nichoirs à rapaces	« un petit, un grand »	23 oct. 2013

1.2.1. Valoriser un terrain communal : le site du lavoir et du bassin de pisciculture

1.2.1.a. Création de deux panneaux sur la biodiversité communale

Le site du lavoir et du bassin de pisciculture (site communal) est un site qui présente un bon potentiel en terme de patrimoine naturel. De plus, il est très fréquenté par les habitants et les touristes. A ce titre, il peut être aisément utilisé pour mettre en place des actions de sensibilisation. En outre, la commune a déposé un projet auprès du GAL des Châteaux pour

rénover le bassin de pisciculture (et donc valoriser le petit patrimoine bâti), mettre en place des toilettes sèches, etc. Deux panneaux ont donc être créés pour valoriser le patrimoine bâti. Dans ce cadre, il apparaissait intéressant de mettre en place en parallèle des panneaux sur la faune et la flore du site.

En novembre 2013, il a donc été proposé aux membres du groupe de travail « animation » deux maquettes de panneaux format A2. Ces maquettes ont été validées par les membres et les panneaux seront mis en place par la commune sur le site au cours de l'année 2014 (figure 45).



Figure 45 : maquettes des panneaux flore et faune qui seront installés par la commune sur le site du lavoir et du bassin de pisciculture de Cheverny en 2014

1. 2. 1. b. Atelier de découverte du patrimoine naturel du site

Cet atelier était initialement programmé durant les vacances scolaires d'été (10/07/2013) mais a été reporté durant les vacances de Toussaint (31/10/2013) faute de participants. La figure 46 présente l'affiche. Il était animé par Charlotte DECLERCQ (CDPNE). 11 enfants ont ainsi pu découvrir le patrimoine naturel de ce site durant une demi-journée autour de divers jeux relatifs à la biodiversité floristique et faunistique du site : observation des petites bêtes qui vivent dans l'eau, écoute des chants des oiseaux, « chasse » aux plantes, exploration à la découverte des animaux cachés, etc (figure 47).



Figure 46 : affiche annonçant l'atelier de découverte du patrimoine naturel du site du lavoir et du bassin de pisciculture de Cheverny



Figure 47 : photographies prises durant l'atelier de découverte du patrimoine naturel du site du lavoir et du bassin de pisciculture (crédits photographiques : P. LHERMEY)

1. 2. 2. Mieux connaître des espèces en déclin : les rapaces nocturnes

La commune de Cheverny a souhaité travailler sur les rapaces nocturnes, chouettes et hiboux.

Les membres du comité de suivi ont donc décidé de conjuguer trois actions de sensibilisation différentes :

- une sortie à la découverte des rapaces nocturnes et de leurs mœurs,
- deux ateliers de dissection de pelotes de réjection,
- un atelier de construction de nichoirs à rapaces.

1. 2. 2. a. Sortie à la découverte des rapaces nocturnes et de leurs mœurs

Le 14 juin 2013, une sortie de découverte à la tombée de la nuit à la découverte des rapaces nocturnes était animée par Gabriel MICHELIN, spécialiste de la faune au CDPNE (affiche figure 48). Une vingtaine de personnes ont ainsi pu découvrir, écouter et observer ces drôles d'oiseaux. Cette sortie était précédée d'une présentation en salle de près d'une heure (figure 49). Cette soirée a permis de répondre à de nombreuses questions. Qui sont ces oiseaux ? Quelles adaptations particulières possèdent-ils ? Quelles espèces vivent chez nous ? Quelles menaces pèsent sur eux ? Comment peut-on les protéger ? Quels sont leurs chants ?



Figure 49 : affiche de la sortie de découverte des rapaces nocturnes



Figure 49 : photographie prise lors de la présentation en salle des rapaces nocturnes et de leurs mœurs

1. 2. 2. b. Ateliers de dissection de pelotes de réjection

Le 17 juin 2013, deux ateliers de dissection de pelotes de réjection s'est tenu avec une classe de CE1/CE2 (classe de Madame SICOT) de l'école St-Louis de Cour-Cheverny. Pendant toute une après-midi, avec Héloïse VARLET (éducatrice à l'environnement au CDPNE) et Charline TEFFAUT (chargée d'études biodiversité), ces 23 enfants ont pu découvrir avec enchantement les chouettes et les hiboux et plus particulièrement leur régime alimentaire (figure 50).



Figure 50 : photographies prises durant l'atelier de dissection de pelotes de réjection

1. 2. 2. c. Atelier intergénérationnel « un petit, un grand » de construction de nichoirs à rapaces

Cet atelier intergénérationnel « un petit, un grand » était animé par Charlotte DECLERCQ et Sarah BOILLET (CDPNE). L'objectif était de sensibiliser les personnes présentes (12 participants) à la protection de ces animaux, d'apprendre à savoir où les observer et de leur construire différents abris pour pouvoir les accueillir sur la commune. Trois abris ont ainsi été construits : deux nichoirs à Chouettes chevêches et un nichoir à Chouettes effraies (figure 51). Ils devront être placés sur la commune pour accueillir ces oiseaux à Cheverny en 2014. Des diplômes ont été remis aux enfants présents (figure 53).



Figure 53 : photographies prises durant l'atelier de construction de nichoirs à rapaces nocturnes



Figure 53 : diplôme remis aux enfants lors de l'atelier de construction de nichoirs à rapaces nocturnes



Figure 53 : affiche de l'atelier intergénérationnel de construction de nichoirs à rapaces nocturnes

2. Actions de communication

Diverses actions de communication ont été menées au cours de l'IBC par la commune de Chevigny et par le CDPNE. Elles sont de natures diverses et se sont étalées tout au long du projet : affiches, flyers, communiqués et dossiers de presse, articles parus dans la presse ou dans le bulletin municipal de la commune, courriers, mise en ligne d'informations sur le site internet de la commune et du CDPNE, etc.